

ALL
HUMAN
BEINGS
ARE BORN
FREE AND
EQUAL IN
DIGNITY
AND
RIGHTS

TOUS
LES ÊTRES
HUMAINS
NAISSENT
LIBRES ET
ÉGAUX ET
DIGNITÉ
ET EN
DROITS



COCVFF

Coalition d'Ottawa contre la violence faite aux femmes

À l'abri des regards :
*Prévalence
de la violence
faite aux femmes
à Ottawa*

À l'abri des regards : Prévalence de la violence faite aux femmes à Ottawa

Mai 2009

Ce rapport, ainsi que de plus amples renseignements sur la violence faite aux femmes se trouvent dans notre site Web :
www.octevaw-cocvff.ca

Subvention du **Ministère des Services sociaux et communautaires (MSSC)**.

Recherche et préparation du rapport : **Trina Forrester**.

Traduction : **Pierrette Moreau**.

Impression et mise en pages : **Wolfworks Communications**.

Nous désirons remercier **Kerri Forrester** de nous avoir offert gratuitement ses services de photographe pour ce projet.

Aussi, nous aimerions remercier nos rédactrices de nous avoir accordé leur temps et leur précieuse collaboration à ce projet :
Mandy Faulkner, Holly Johnson, Isabelle N. Miron, Halina Siedlikowski, Bonnie Stephanson et Erin Williams.

TABLE DES MATIÈRES

ÉNONCÉ DE LA COMMUNAUTÉ SUR LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES	2
VUE D'ENSEMBLE DES RÉSULTATS DE LA RECHERCHE À OTTAWA ET RECOMMANDATIONS	3
MISSION, VISION ET VALEURS	6
CONTEXTE DU PROJET	7
DÉLAIS.....	7
SITUATION GÉOGRAPHIQUE	7
MÉTHODOLOGIE DU PROJET	7
LIMITES DU CHAMP DE RECHERCHE	8
LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES (VFF).....	9
DÉFINITIONS ET TERMINOLOGIE.....	9
AGRESSION CONTRE UNE FEMME DANS LES RELATIONS INTIMES	11
VIOLENCE CONTRE UN PARTENAIRE INTIME (VCPI) AU CANADA.....	11
VIOLENCE CONTRE UN PARTENAIRE INTIME EN ONTARIO	11
SERVICE DE POLICE D'OTTAWA	12
PROGRAMME DE SOINS AUX VICTIMES D'AGRESSIONS SEXUELLES ET D'ABUS PAR UN PARTENAIRE L'HÔPITAL D'OTTAWA.....	14
MAISONS D'HÉBERGEMENT	14
<i>Information démographique</i>	14
<i>Manque d'espace</i>	15
RESSOURCES COMMUNAUTAIRES.....	15
<i>Information démographique</i>	16
<i>Au-delà de l'agression sexuelle</i>	16
TRIBUNAUX POUR L'INSTRUCTION DES CAUSES DE VIOLENCE CONJUGALE	17
NEW DIRECTIONS	18
PROJET DE SERVICES INTÉGRÉS SOCIÉTÉ DE L'AIDE À L'ENFANCE (SAE) VIOLENCE CONTRE LES FEMMES	18
CLINIQUE JURIDIQUE	19
VIOLENCE SEXUELLE	19
LES AGRESSIONS SEXUELLES AU CANADA	19
LA POLICE D'OTTAWA ET LES TRIBUNAUX.....	20
PROGRAMME DE SOINS AUX VICTIMES D'AGRESSION SEXUELLE ET D'ABUS PAR UN PARTENAIRE L'HÔPITAL D'OTTAWA.....	21
RESSOURCES COMMUNAUTAIRES POUR LA VIOLENCE SEXUELLE	21
HOMICIDE	22
HOMICIDES AU CANADA	22
HOMICIDES ENTRE CONJOINTS AU CANADA	22
HOMICIDES EN ONTARIO.....	22
HOMICIDES À OTTAWA.....	22
RECOMMANDATIONS	23
STANDARDISATION DES RAPPORTS ET COLLECTE DES DONNÉES.....	23
PROCÉDÉ DE RECHERCHE INCLUSIF.....	24
NOUVEAUX CHAMPS D'INTÉRÊT	24
REMERCIEMENTS.....	25
RÉFÉRENCES.....	26
APPENDICE A	27
APPENDICE B	30
APPENDICE C	33
APPENDICE D	34



Énoncé des membres de la COCVFF sur la violence faite aux femmes (VFF)

La collecte de statistiques spécifiques à la VFF provenant des agences locales est importante en ce qu'elle met en lumière les problèmes basés sur la différence des sexes, auxquels les femmes de notre communauté doivent faire face. Elle offre également une occasion d'identifier les tendances et les manques dans les services pour les personnes qui vivent l'agression contre une femme et l'agression sexuelle.

Mandy Faulkner
Présidente COCVFF

L'importance de ce projet réside dans le fait qu'il réunit l'information de plusieurs sources et qu'il nous permet de voir plus clairement ce que deviennent les femmes qui sont victimes de violence sexuelle et les femmes qui sont violentées par leur partenaire. De plus, cette méthode de fusionner l'information servira de modèle pour la collecte de données statistiques au cours des prochaines années et permettra de suivre notre progrès dans la lutte contre la violence faite aux femmes.

Halina Siedlikowski, R.N.,M.Sc.(A),CPMHN(C)
Vice-présidente de la COCVFF et professeure agrégée, Université d'Ottawa

Le projet de recherches statistiques est une collaboration de données statistiques réunies par des agences variées travaillant avec des femmes qui ont connu la violence. Nous espérons que ces données serviront à créer un tableau d'ensemble complet et à informer la communauté aussi bien que ceux et celles qui travaillent auprès des femmes. Son but sera d'identifier les brèches dans les services, la prévalence de différentes formes de violence contre les femmes, et les questions courantes entourant la violence faite aux femmes. Cette collection de données pourra éventuellement servir à recommander un procédé à suivre pour améliorer les services et contrer la violence faite aux femmes.

Angelika Lorinser
Défenseur du droit des femmes

Les statistiques reflètent souvent l'expérience d'un faible pourcentage de femmes. La présente recherche jette un regard plus réaliste sur les femmes qui ont vécu la violence sexuelle et souligne le fait qu'elles font appel à une variété de services.

Sexual Assault Network



Vue d'ensemble des résultats de la recherche pour Ottawa et recommandations

Résultats

Agression contre une femme

Police :

- Au cours de 2007 - 2008, la police d'Ottawa a répondu à 2 440 cas de violence domestique où des accusations ont été faites ou des mandats émis.
- De ces 2 440 cas, 2 168 hommes ont été accusés ce qui représente 89 % de tous les cas de violence domestique, alors que 45 % de ces hommes étaient des récidivistes d'agression contre une femme.
- En avril 2007 - 2008, on prévoit que l'Unité d'aide aux victimes en situation d'urgence aura répondu à environ 1 579 cas d'agression contre un partenaire où l'homme était l'agresseur.

Hôpital :

- D'avril 2007 à mars 2008, le Programme d'agressions par un partenaire a traité (d'extrême urgence) 53 clients qui avaient été agressés physiquement par leur partenaire au cours des 72 heures précédentes.
- De ces cas, 15 (28 %) des femmes avaient aussi été agressées sexuellement par leur partenaire.
- Seulement 62 % impliquaient la police. Tous les clients étaient des femmes.

Maisons d'hébergement :

- En 2007 - 2008, les femmes de 26 à 35 ans étaient les plus nombreuses à accéder aux maisons d'accueil.
- En général 47 % des femmes accueillies par l'hébergement déclaraient avoir été agressées émotionnellement et psychologiquement.
- En 2007, les maisons d'hébergement d'Ottawa ont offert du logement sécuritaire à 544 femmes et 444 enfants. Toutefois, à cause de la très grande demande, les maisons d'accueil ont dû refuser 3 281 femmes puisqu'elles n'avaient tout simplement pas d'espace disponible.
- Les maisons d'hébergement doivent refuser en moyenne une à trois femmes tous les jours.
- Pour chaque femme logée dans une maison d'accueil d'Ottawa, six doivent être refusées.
- On estime qu'à chaque année, les 7 maisons d'hébergement reçoivent collectivement 18 600 demandes de services, ce qui représente un total d'au moins 50 appels par jour pour Ottawa.

Services communautaires :

- 56 % des femmes accédant aux ressources communautaires pour cause d'agression sexuelle se situent sous le seuil du faible revenu pour une personne célibataire vivant à Ottawa.
- 62 % des femmes qui ont un enfant et 65 % des femmes qui en ont deux vivent sous le seuil de la pauvreté.

New Directions :

- En 2007 - 2008, 1 135 hommes étaient acheminés vers New Directions pour être traités.
- 934 hommes ont commencé le programme New Directions et 689 l'ont terminé (74 %), tandis que quelques-uns sont restés afin de continuer leur traitement.



Société de l'aide à l'enfance :

- En 2008, 342 cas ont été dirigés vers les services intégrés SAE/VFF, mais à cause du manque de ressources, seulement 81 cas ont été servis.
- Globalement, 80 % de tous les dossiers SAE comportent de l'agression contre une femme.

Agression sexuelle

Police :

- En 2007 - 2008, il y a eu 606 cas d'agression sexuelle. En ajoutant les autres crimes sexuels, il y a eu un total de 644 cas.
- En extrapolant que seulement 10 % des agressions sexuelles sont rapportées à la police, on prévoit qu'un total de 6 060 agressions sexuelles ont effectivement eu lieu en 2007 - 2008.

Tribunaux :

- En 2008, les tribunaux d'Ottawa ont jugé 245 personnes accusées d'agressions sexuelles et 93 autres accusées infractions sexuelles, pour un total de 338 accusations. Au cours de cette période, le tribunal s'est prononcé dans 366 causes de violence sexuelle. Toutefois, aucun chiffre n'a été publié concernant le nombre de verdicts de culpabilité.

Hôpital :

- D'avril 2007 à avril 2008, le Programme de soins aux victimes d'agression sexuelle et d'abus par un partenaire a traité d'extrême urgence 151 clients qui avaient été agressés au cours des 72 heures précédentes.
- De ces cas, seulement 46 % avaient impliqué la police. La grande majorité des cas concernaient des clients qui étaient des femmes (97 %).
- À Ottawa, le taux d'agressions sexuelles facilitées par la drogue était de 4.5 % plus élevé que la moyenne de 25.5 % dans 7 villes de l'Ontario.

Ressources communautaires :

- Une des agences concernées par l'agression sexuelle a déclaré que dans une année moyenne, chacun des services reçoit plus de 5 000 appels de détresse.

Homicide

Au Canada :

- Au Canada en 2007, 162 femmes ont été tuées ce qui représente 27.3 %, soit un homicide sur 4 au pays.
- En 2006, 56 femmes ont été tuées par leur mari ou conjoint de fait - actuel, séparé ou divorcé.

En Ontario :

- En 2007, 21 femmes et enfants ont été tués en Ontario à la suite d'agression contre une femme. En 2006, 15 femmes et enfants ont été tués de la même façon (OATH, 2008).

À Ottawa :

- En 2007, 7 femmes ont été tuées par des partenaires mâles.
- En 2008, 3 femmes ont été tuées par des partenaires mâles.



Nouveaux champs d'intérêt

- Les accusations de séquestration ont augmenté à Ottawa. Plus récemment en 2008, où la moyenne des accusations par trimestre a doublé au troisième trimestre de cette même année.
- De nouvelles recherches ont découvert que les femmes avec un animal de compagnie retardent à quitter une situation de violence familiale parce qu'elles craignent pour la sécurité de leur animal, qu'il soit mal logé, et déplorent également la perte d'un compagnon.

Recommandations

Les recommandations à long terme provenant du rapport *À l'abri des regards* sont comme suit :

A. Standardisation des rapports et des collectes de données

1. Système judiciaire

- Améliorer l'identification et l'enregistrement par la police des crimes d'agression contre une femme, surtout les homicides.
- Accroître le niveau d'information détaillée accessible au public.
- Mesurer et publier les taux de récidivisme par les programmes provinciaux d'agression contre un partenaire.
- Accroître la transparence des dossiers de violence familiale et publier la résolution des cas au tribunal local des causes de violence conjugale.

2. Ministères du gouvernement

- Accroître la communication entre les ministères afin de permettre aux cas VFF d'être retracés publiquement à partir du moment des accusations jusqu'au dernier contact de cette personne avec le système de justice pénale.
- Unifier les exigences de collecte de données pour les agences communautaires VFF.
- Fournir davantage de fonds pour créer et maintenir une base de données VFF centralisée permettant de surveiller les données en temps réel.

3. Agences de la communauté

- Trouver de l'information similaire et continue sur les femmes accédant aux services.
- Entrer les données VFF dans la base de données centralisée.
- Répéter cette étude à une date ultérieure afin de constater l'évolution des tendances.

B. Procédé de recherche inclusif

Il est important de recommander et promouvoir un procédé de recherche qui sera plus inclusif et accessible aux agences communautaires et à toutes les femmes de la communauté d'Ottawa.

C. Nouveaux champs d'intérêt

Il est essentiel que la communauté agrandisse ses champs de recherches pour inclure les nouvelles tendances ainsi que les changements dans la nature de la VFF. Il est aussi important d'identifier et d'étudier les nouvelles contraintes auxquelles doivent faire face les femmes qui accèdent aux services VFF.



Les sujets de recherche suivants sont des exemples de nouveaux domaines qui ont fait surface au cours du projet *À l'abris des regards*. Nous n'avons certainement pas encore atteint l'inclusivité ni touché à tous les aspects de la recherche VFF.

Les abus de l'Internet

- Découvrir les abus/violences de l'Internet afin de recueillir l'information et de développer les initiatives nécessaires pour combattre cette forme de violence.
- Ajouter les abus de l'Internet dans les prochains sondages sur les cas de victimisation qui n'ont pas été rapportés à la police.

Séquestration

- Surveiller spécifiquement les cas de séquestration et mettre en œuvre une surveillance continue pour suivre les changements de taux en vue de créer les initiatives pour combattre ce type de VFF.
- Ajouter la séquestration dans les prochains sondages sur la victimisation pour recueillir l'information sur les cas qui n'ont pas été rapportés à la police.

Contraintes additionnelles

- Identifier et étudier les nouvelles contraintes qui empêchent les femmes d'accéder aux services et agences dans les cas d'agression contre une femme et/ou d'agression sexuelle, c.-à-d. possession d'un animal de compagnie.

Mission, vision et valeurs

Mission :

La Coalition d'Ottawa contre la violence faite aux femmes (COCVFF) est une coalition d'organismes et de personnes qui œuvrent pour mettre fin à la violence faite aux femmes (VFF), et par leur leadership, l'action politique et l'éducation font valoir l'efficacité d'une action coordonnée pour venir en aide aux femmes et à leurs enfants qui ont connu la violence. Nous mettons en contact les maisons d'hébergement pour femmes, les centres accueillant les victimes d'agression sexuelle, les services pour enfants, les centres de santé et de ressources, les services de la police, services hospitaliers, services aux victimes, le Ministère public et autres agences communautaires et partenaires de la justice afin de combattre l'agression et la violence sexuelles dans notre communauté.

Vision :

La COCVFF veut un avenir dans lequel :

- aucune femme de notre communauté ne craindra pour sa sécurité ou son bien-être, ou ceux de ses enfants;
- le respect de la valeur et de la dignité inhérentes à toute femme sera reflété dans nos institutions;
- tous les membres de la communauté uniront leurs efforts pour mettre fin aux abus et à la violence faite aux femmes et à leurs enfants à Ottawa.

Valeurs :

En travaillant de façon collective en vue d'atteindre l'égalité des droits, un juste accès aux services et ressources et une justice sociale pour les femmes et leurs enfants ayant subi des agressions, la COCVFF adhère aux principes féministes, antiracistes et antioppression, et respecte la diversité, l'inclusion et la dignité de toute femme et de ses enfants.



Contexte du projet

Le projet *À l'abri des regards* répond à un besoin marqué d'avoir une vue d'ensemble sur la prévalence de la violence faite aux femmes (VFF) à Ottawa. Au fil des années et au cours de discussions entre les membres de la COCVFF, il est devenu évident qu'un profil de la situation locale face à ce problème donnerait au grand public, aux différents services et aux décideurs publics une meilleure compréhension de l'ampleur du problème VFF dans notre ville. À cette fin, la COCVFF a reçu une subvention de projet 2008-2009, non renouvelable, du Ministère des Services sociaux et communautaires pour effectuer cette recherche et écrire ce rapport.

Le projet veut atteindre deux objectifs principaux : fournir l'information et consolider les données VFF actuellement disponibles dans les agences et éduquer le public sur la prévalence de la VFF à Ottawa. En créant le rapport, la COCVFF imaginait *À l'abri des regards* comme un outil de référence ou une ressource à l'usage de la communauté. De plus, c'est un point de départ à des recherches plus avancées et un dialogue favorisant le changement et l'égalité des femmes.

Délais

Sauf indication contraire, 2007 - 2008 se réfère aux 24 mois complets que comprend cette période de temps. Dans les cas où les organisations retiennent l'information sur la base d'une année financière, leurs données ont été codées à nouveau pour correspondre à l'année calendaire appropriée.

Situation géographique

Les agences mentionnées dans ce rapport servent les femmes qui résident dans la région d'Ottawa ou accèdent aux services à Ottawa mais peuvent vivre ailleurs.

Méthodologie du projet

Afin de coordonner le projet de recherches, la COCVFF a engagé une chercheuse à temps partiel pour assurer une liaison entre les agences et organisations concernées, gérer et analyser les données et écrire le rapport final. L'intention était d'arriver à plus grande participation possible en obtenant la réaction des membres de la COCVFF sur la cible et la conception du projet. À cette fin, une réunion générale a eu lieu en novembre 2008, où des discussions sur le contenu, le format et les objectifs du rapport final ont été facilités.

La coordinatrice de la recherche a par la suite contacté les agences VFF par lettres (voir appendice A-B), téléphones et courriels. Le bassin d'agences a fait boule de neige avec la réponse des agences déjà contactées (voir une liste de toutes les agences sollicitées, APPENDICE C). À la fin, 50 agences ont été invitées à participer, alors que 16 agences et institutions ont actuellement été en mesure de fournir des données.

Les agences ont fait parvenir les données qu'elles avaient concernant quatre thèmes majeurs : caractéristiques démographiques des clients servis, nombre de clients servis, principale plainte des clients servis, et clients dirigés vers d'autres services. Un honoraire de 50 \$ a été offert aux agences pour nous assister dans la collecte de données.



Limites du champ de recherche

Certaines limites du champ de recherches sont liées à la nature du projet :

Ressources

- Le plus grand défi de ce projet a été de trouver des personnes, dans chacune des agences, ayant suffisamment de temps disponible pour récapituler et soumettre les données pertinentes. Même si l'intérêt était manifeste, toutes les organisations n'ont pu fournir de données à cause du manque de temps ou de ressources disponibles. Les données apparaissant dans ce rapport n'offrent pas un tableau exhaustif et inclusif de toutes les femmes touchées par la violence à Ottawa.
- Il n'est pas possible à partir des données recueillies d'évaluer la violence faite aux femmes sous tous ses aspects. Certains groupes de femmes qui font face à de multiples obstacles risquent de ne pas avoir été considérées aux fins de ce rapport. Il s'agit (mais pas exclusivement) : de femmes autochtones, femmes handicapées, femmes de couleur, femmes francophones, chefs de familles monoparentales, et autres femmes. À cause des limites de ressources et de temps, il était impossible pour nous d'entreprendre une collecte exhaustive des données de toutes les agences pouvant avoir servi des survivantes de la violence. Il est donc d'autant plus important de recommander un nouveau procédé de recherche qui se voudra le plus inclusif et accessible possible.

Collecte des données

- Il est important de noter que ce rapport comprend des données provenant de 16 agences d'Ottawa. Par conséquent, les femmes qui se sont adressées à des agences qui ne figurent pas dans ce rapport, et les femmes qui n'ont pas fait appel aux services d'une agence, n'apparaîtront pas dans ce rapport. *À l'abri des regards* devrait être lu en tant que point de départ et non comme un tableau exhaustif et inclusif de la situation VFF à Ottawa.
- Toutes les données apparaissant dans ce rapport proviennent de données déjà existantes réunies par les agences elles-mêmes, et chaque organisation traite les mêmes données dans un format différent. Notre rôle était donc d'analyser et de transmettre fidèlement les données telles qu'elles nous avaient été fournies.
- Il y a deux importants facteurs à retenir concernant le calcul dans ce rapport. Premièrement, la VFF tend à être très peu signalée. Deuxièmement, les femmes qui se sont adressées à plus d'une agence seront probablement comptées plus d'une fois dans les données. Les chiffres dans ce rapport représentent donc le nombre de contacts que les femmes ont eu avec les services et non le nombre de femmes affectées (sauf indication contraire).
- Les cas d'agression contre une femme comprennent souvent des éléments d'agression sexuelle. Toutefois, la violence sexuelle est particulièrement peu signalée (Statistiques Canada 2008) à cause de la honte éprouvée et des stigmates ressentis par les survivants. Par conséquent, lorsque les femmes signalent des agressions de la part de leurs partenaires elles ne signalent pas la violence sexuelle, ce qui la rend plus difficile à mesurer. De plus, ce rapport ne cible par la violence sexuelle contre les personnes de moins de 16 ans.



La violence faite aux femmes (VFF)

Définitions et terminologie

Violence faite aux femmes

La violence contre quiconque n'est pas acceptable. Toutefois, la violence des hommes contre les femmes représente l'unique aspect d'un problème social beaucoup plus grand, et nécessite une attention et des solutions spécifiques. La VFF manifestée sous forme d'agression contre une femme et de violence sexuelle doit être évaluée sur fond historique, social, politique, culturel et de l'inégalité économique des femmes.

La *Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes* (1993) des Nations Unies définit la violence à l'égard des femmes « tous actes de violence dirigés contre le sexe féminin, et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée ». La déclaration ajoute que la violence à l'égard des femmes s'entend comme « englobant, sans y être limitée, les formes de violence énumérées ci-après :

- (a) La violence physique, sexuelle et psychologique exercée au sein de la famille, y compris les coups, les sévices sexuels infligés aux enfants de sexe féminin au foyer, les violences liées à la dot, le viol conjugal, les mutilations génitales et autres pratiques traditionnelles préjudiciables à la femme, la violence non conjugale, et la violence liée à l'exploitation;
- (b) La violence physique, sexuelle et psychologique exercée au sein de la collectivité, y compris le viol, les sévices sexuels, le harcèlement sexuel et l'intimidation au travail, dans les établissements d'enseignement et ailleurs, le proxénétisme et la prostitution forcée;
- (c) La violence physique, sexuelle et psychologique perpétrée ou tolérée par l'État, ou qu'elle s'exerce. (Nations Unies, 1993).

Survivante

Le mot « victime » est souvent employé pour décrire les femmes ayant vécu la violence; toutefois, on considère souvent ce terme comme relevant de la pathologie, ce qui catégorise les personnes concernées et l'expérience qu'elles ont vécue. Le mot « survivante », surgi de la pensée féministe, accentue au contraire la force d'endurance de ces personnes. Ce terme a donc été utilisé dans ce rapport et se réfère aux femmes ayant vécu la violence.

Aggression contre une femme

Aggression contre une femme est un terme provenant d'une analyse fondée sur la différence des sexes. Il décrit toute agression psychologique, émotionnelle, verbale, environnementale, sociale, financière, rituelle ou religieuse, le harcèlement et/ou violence physique ou sexuelle, réel ou menacé, dirigé contre une femme par un homme qui partagent ou ont partagé une relation intime. L'agression contre une femme peut se produire dans tous les types de relation, peu importe l'orientation sexuelle ou le statut matrimonial (fréquentations, conjoints de fait, ou mariage). La violence peut représenter des incidents isolés, mais elle se manifeste typiquement dans un contexte plus large d'agression et/ou de comportement dominateur.

Aggression contre une femme sera utilisé dans ce rapport pour décrire la violence qu'ont vécue les femmes dans une relation antérieure ou actuelle. La seule exception sera lors de l'emploi du terme violence familiale, terminologie appartenant à une agence et/ou institution particulière.

Violence contre un partenaire intime (VCPI)

Violence contre un partenaire intime (VCPI) est un terme neutre décrivant les relations abusives. Ce terme, généralement utilisé dans les cas où l'homme est l'agresseur et la femme la survivante, peut englober d'autres situations.



Violence sexuelle

« Violence sexuelle » a été utilisé dans ce rapport en tant que terme général se référant aux définitions spécifiques suivantes. Il est important de noter que le *Code criminel du Canada* a une définition spécifique de l'agression sexuelle (APPENDICE D). Cette définition ayant ses limites, la communauté VFF emploie la définition plus large suivante :

Agression sexuelle - un acte de nature sexuelle imposé à une autre personne sans qu'elle soit consentante. C'est un crime inscrit dans le *Code criminel du Canada*. Ceci peut comprendre :

- Embrassement, caresse, attouchement, sexe bucal/sodomie, et rapport sexuel sans consentement;
- Rapport sexuel ou tout autre acte sexuel imposé à une personne; et
- Contact sexuel prolongé sans consentement. Le *Code criminel* décrit consentement et les circonstances spécifiques où le consentement n'est pas acquis (APPENDICE D).

Abus sexuel - un acte de violation, de pouvoir et de domination. Selon la Loi, l'abus sexuel comprend tout contact sexuel imposé à un enfant ou à une femme.

- Ceci peut signifier : attouchement sexuel non sollicité, viol ou tentative de viol, rendez-vous avec la violence, inceste, rapport sexuel sans consentement, contrainte d'une personne à toute activité reliée au sexe et exploitation sexuelle par la pornographie ou la prostitution; et
- Un enfant ou une femme peuvent aussi être agressés sexuellement sans être touchés, s'ils sont obligés d'être témoins de rapports sexuels, de regarder des films ou lire du matériel pornographique.

Harcèlement sexuel - une forme de violence sexuelle qui inclut toute attention de nature sexuelle. Il peut s'agir de remarques suggestives, farces de nature sexuelle, étalage d'images suggestives, reluquer ou siffler, contact physique non sollicité, demande de faveurs sexuelles, et agression physique. Quand le harcèlement sexuel conduit à l'agression sexuelle, il s'inscrit au *Code criminel*, (section 273 - agression sexuelle et section 264 - harcèlement criminel). Autrement, il relève de la *Loi canadienne sur les droits de la personne* et du droit civil.



Agression contre une femme dans les relations intimes

Danger dans la rue ?

Les femmes sont victimes d'agression dans les relations intimes et par des hommes qu'elles connaissent plus souvent que par des étrangers ou par hasard (Statistiques Canada 2008). Ceci contredit l'avis souvent donné aux femmes d'être vigilantes surtout quand elles marchent seules ou la nuit. Ceci rend aussi les femmes responsables de leur propre sécurité alors que la responsabilité reviendrait aux hommes de cesser leurs comportements abusifs. Les femmes courent de plus grands risques à la maison que dans la rue. Reconnaître ce fait peut être plus important pour la sécurité des femmes que de se préoccuper d'abuseurs potentiels et inconnus.

Violence contre un partenaire intime (VCPI) au Canada

- Lors de l'enquête 2004 de Statistiques Canada sur la victimisation, environ 200,000 femmes ont déclaré avoir été agressées ou agressées sexuellement par un conjoint au cours de l'année précédente.
- La VCPI se retrouve dans toutes les provinces, territoires, villes et communautés du Canada.
- La police rapporte plus de 38,000 incidents de VCPI dans tout le pays, ce qui représente environ 15% de tous les incidents de violence signalés à la Police.
- Les femmes représentent la majorité des survivants de la VCPI (83 %).
- Les accusations les plus courantes portées par la police dans les cas de VCPI sont : voies de fait simples (61 %), voies de fait graves (14 %), intimidation (11 %) et harcèlement criminel (8%).
- La police a porté des accusations dans environ 75 % des cas et ceci est demeuré relativement stable au cours des neuf dernières années.

Source : Statistiques Canada (2008)

Violence contre un partenaire intime en Ontario

- En 2006, la police de l'Ontario a rapporté un total de 11,713 cas de violence contre un partenaire intime (VCPI).
- L'Ontario compte le deuxième plus haut taux d'accusations portées par la police au pays, soit environ 90 % des cas.
- La VCPI représente 14 % de toutes les accusations en Ontario. Les femmes survivantes de la VCPI continuent d'être plus nombreuses que les hommes.
- De tous les crimes commis avec violence, la proportion des cas de VCPI est quatre fois plus élevée (12 %) pour les femmes que pour les hommes (3%).
- Parmi tous les cas de violence intime en Ontario, en 2006, il y a eu 44 homicides ou tentatives d'homicide, 189 agressions sexuelles et 1,777 agressions graves.
- Les accusations les plus courantes dans les cas de VCPI en Ontario : voies de fait simples (64 %), voies de fait graves (15 %), intimidation (8%) et harcèlement criminel (8%).

Source : Statistiques Canada (2008)



Service de police d'Ottawa

En 2007, le Service de police d'Ottawa a répondu à 1 372 appels de violence familiale où des accusations ont été portées ou des mandats requis. De janvier à septembre 2008, le SPO a répondu à 1 068 cas similaires. **De ces 2 440 cas de violence familiale, 2 168 hommes ont été accusés, ce qui représente 89 % de tous les cas de violence familiale.** Ce taux est plus haut que la moyenne nationale de 83 % (Statistiques Canada 2008). **Des récidivistes de la violence familiale étaient responsables dans 45 % de ces cas. Il y avait 2 098 femmes parmi les survivants de la violence familiale.**

Dans plusieurs cas, la violence familiale ne représente pas qu'une accusation mais une combinaison d'accusations qui reflètent la sévérité et la complexité de ce problème social. Le tableau ci-après ne montre que quelques-unes des accusations les plus courantes (voir APPENDICE D où figurent des définitions du *code criminel* et/ou de l'information concernant les accusations).

Accusations portées dans les cas de violence familiale	2007	2008
Agression		Janv. - Sept.
Voies de fait	755	477
Agression armée ou infliction de lésions corporelles	199	152
Voies de fait graves	15	19
Agression sexuelle (dans un cas de violence familiale)		
Agression sexuelle	30	30
Agression sexuelle armée ou infliction de lésions corporelles	0	3
Voies de fait graves	0	1
Manquements		
Inobservation de l'engagement	152	198
Inobservation de la promesse	189	127
Inobservation du renvoi (CC - s.516; CC - s.517)	2	0
Inobservation de l'engagement de ne pas troubler la paix (CC - s.810)	13	5
Inobservation de la probation / libération conditionnelle	221	167
Ordonnance de non communication (<i>Loi sur le droit de la famille</i> – s.46(2). <i>Loi portant sur la réforme du droit de l'enfance</i> – s.35(2), CC s.515(4))	5	4
Autres accusations		
Intimidations	333	241
Harcèlement criminel	118	121
Méchanceté	254	210
Homicide (involontaire et meurtre)	0	0
Tentative de meurtre	3	2
Suffocation	1	2
Séquestration	58	76
Armes	10	19

Tableau 1 - Courte liste des accusations portées contre les hommes dans les cas d'agressions contre les femmes.

Source : Données du Service de police d'Ottawa.



Ottawa est différente de la moyenne provinciale pour ce qui est des taux d'accusations d'agression sexuelle (voies de fait) et d'intimidation. À Ottawa, les agresseurs mâles accusés d'agression sexuelle sont 14 % moins nombreux que dans toute la province, tandis que les accusations d'intimidation sont trois fois plus élevées que le taux en Ontario. Les raisons sous-jacentes de ces différences dans les taux d'accusations fera l'objet d'une autre étude.

% des accusations de violence familiale

	Ottawa	Ontario	Canada
Homicide/Tentatives	0%	0%	0%
Agressions sexuelles	3%	2%	2%
Voies de fait grave	16%	15%	14%
Voies de fait	50%	64%	61%
Harcèlement criminel	10%	8%	8%
Intimidations	24%	8%	11%

Tableau 2 - Comparaison fractionnée des accusations de 2007 - 2008 portées contre les hommes dans les cas d'agression contre une femme, comparée aux chiffres de l'Ontario et du Canada pour 2006.

Aucun homicide ?

La Section de violence familiale de la police d'Ottawa n'a pas identifié d'homicides dans leurs données de 2007 - 2008 bien que cinq femmes soient décédées à la suite d'agression contre une femme au cours de cette période. Ces femmes ne figurent pas dans leurs données parce que c'est probablement la Section des homicides qui s'est occupée de ces cas et les a codés. Il reste donc encore une occasion d'améliorer l'identification et l'enregistrement du décès des femmes suite aux agressions dans le système de la police.

Outre la Section de la violence conjugale qui enquête sur les cas de violence familiale, l'Unité d'aide aux victimes en situation d'urgence offre du counselling et renvoie aux services pour les survivants d'un crime.

Total des appels à l'Unité d'aide aux victimes en situation d'urgence

Crime	2007	2008	Total
Manquements	85	77	162
Querelle familiale	150	121	271
Harcèlement	217	286	503
Agression d'un partenaire	828	946	1 774
Agression d'un partenaire du même sexe	8	4	12
Agression sexuelle	66	122	188
Traque	47	56	103
Téléphone	16	16	32
Menaces	119	158	277
Intimidations par téléphone	43	33	76

Tableau 3 - Comparaison fractionnée des accusations de 2007 - 2008 portées par le Service de police d'Ottawa : Unité d'aide aux victimes en situation d'urgence.

Tel qu'indiqué précédemment, 89 % des cas de violence familiale impliquent une femme survivante (SPO, 2008). En utilisant ce résultat, nous pouvons extrapoler le nombre total d'agressions contre un partenaire où l'Unité d'aide aux victimes a dû intervenir et qui impliquaient une survivante. **En tout l'Unité d'aide aux victimes est intervenue dans environ 1 579 cas de violence contre un partenaire impliquant une femme survivante et un agresseur qui est un homme.**

Tandis que les chiffres de la police représentent des données parmi les plus fiables, ils ne représentent pas la violence et les agressions non déclarées. Afin de compléter le tableau de la VCPI, nous élargissons notre recherche aux agences communautaires. Plusieurs femmes s'adressent aux agences de la communauté mais ne contactent jamais la police.



Programme de soins aux victimes d'agression sexuelle et d'abus par un partenaire intime

L'Hôpital d'Ottawa administre le Programme de soins aux victimes d'agressions sexuelles et d'abus par un partenaire à partir de l'urgence du Campus Civic. Un personnel spécialisé offre « des services de santé, d'intervention d'urgence, de collecte de preuves et de planification de sécurité, ainsi que du soutien émotionnel et social » (Hôpital d'Ottawa, 2003). **D'avril 2007 à avril 2008, le Programme d'abus par un partenaire a traité d'extrême urgence 53 clients qui avaient été agressés physiquement au cours des 72 heures précédentes. De ces cas, 15 (28 %) des femmes avaient aussi été agressées sexuellement par leur partenaire. La police avait été impliquée dans seulement 62 % des cas. Tous les clients étaient des femmes.**

Le Programme a également fait 165 appels de suivi, 16 visites de suivi en santé et averti la Société d'aide à l'enfance dans 15 cas. De plus, 32 patients sont revenus pour un total de 126 heures de counselling.

Maisons d'hébergement

Il y a sept principales maisons d'hébergement dans la ville d'Ottawa qui ont été établies pour loger et aider les femmes fuyant la violence et les agressions : Chrysalis House, Harmony House, Interval House, La Présence, Maison d'Amitié, Nelson House et Oshki Kizis Lodge. Elles offrent toutes, sauf Harmony House, du logement d'urgence où une femme peut demeurer un maximum de trois mois. Harmony House offre du logement de deuxième étape, ou de transition, une femme peut y demeurer jusqu'à un an.

De plus, Logement d'urgence et de transition pour jeunes femmes Evelyn Horne offre du soutien aux jeunes femmes âgées de 12 à 24 ans, dont l'appui à celles qui ont vécu la violence. Les maisons d'hébergement d'Ottawa offrent une variété de services : counselling, groupes de soutien, groupes de soutien aux enfants, planification de la sécurité et surtout, un abri sécuritaire contre les partenaires violents. Trois des sept maisons d'hébergement ont pu participer au projet. Elles ont pu fournir de l'information, non seulement au sujet de leurs services mais aussi du type de femmes qui les ont utilisés en 2007 - 2008.

Information démographique

Les femmes qui se rendent aux maisons d'hébergement viennent de toutes les cultures. **La moyenne d'âge était 26-35 (35 %)**, suivie de 20-25 (24 %), 36-45 (21 %), 46-50 (13 %), 50+ (4 %), et moins de 20 (3%), la majorité des personnes demandant de l'aide étant de descendance caucasienne. La langue maternelle de ces femmes variait considérablement, l'anglais étant la langue dominante, suivi du français, de l'arabe et du somalien. La majorité des femmes étaient citoyennes canadiennes, immigrantes permanentes et plusieurs étaient des femmes réfugiées.

Les femmes accédant à des maisons d'accueil rapportent le plus souvent la violence émotionnelle et psychologique à 47 %. Les autres formes de violence (verbale, physique et comportement financière) leur sont imposées presque uniformément. Les femmes vivent souvent plus qu'une forme de violence et même toutes sortes d'abus.

Violence sexuelle :

La violence sexuelle est moins rapportée aux travailleurs des maisons d'hébergement que tout autre forme de violence. Bien que ceci peut conduire à croire que l'agression sexuelle est moins prévalente dans les cas de violence contre un partenaire intime, une analyse plus poussée révèle une réalité différente. Plusieurs femmes ne dévoilent pas la violence sexuelle à cause de la honte et des stigmates associés au fait d'avoir été agressées ou humiliées sexuellement au cours d'une relation. Toutefois, nous savons par des femmes impliquées dans la défense des droits que lorsqu'une femme se sent en sécurité et que la peur d'être jugée diminue, plusieurs d'entre elles révèlent la violence subie. Le sondage de 1993 sur la violence faite aux femmes révèle que 25 % des femmes ayant subi des agressions par un partenaire avaient aussi été agressées sexuellement.



Type de violence vécue

Émotionnelle/Psychologique	47%
Verbale	16%
Physique	15%
Financière	15%
Sexuelle	4%
Traque	2%
Spirituelle/Religieuse	1%

Tableau 4 - Type de violence vécue par les clientes des maisons d'accueil.

Manque d'espace

Les maisons d'hébergement d'Ottawa sont presque toujours remplies et parfois débordent. En général, la majorité des maisons d'accueil refusent quotidiennement 1 à 3 femmes parce qu'il n'y a tout simplement pas assez de lits. En 2007, 3 281 demandes d'hébergement d'urgence ont été refusées. Les refuges locaux doivent refuser 6 fois plus de femmes qu'ils peuvent en accueillir. La majorité des femmes qui demandent à être logées fuient un partenaire violent accompagnées de leurs enfants. Presque 450 enfants vivaient dans des maisons d'accueil au cours de 2007 et encore un plus grand nombre avaient été refusés. Les femmes accédant à plus d'une maison d'hébergement seront comptées plus d'une fois dans ces chiffres.

2007	Femmes servies	Enfants servis	Femmes refusées par manque de place	Proportion des refus
Chrysalis House	96	92	951	1 : 9.9
Harmony House	16	15	90	1 : 5.6
Interval House	96	151	1 032	1 : 10.8
La Présence	40	9	46	1 : 1.2
Maison d'Amitié	94	100	208	1 : 2.2
Nelson House	79	40	878	1 : 11.1
Oshki Kizis Lodge	123	37	76	1 : 0.6
Total à Ottawa	544	444	3 281	1 : 6.0
Lanark County Interval House	69	42	134	1 : 1.9

Tableau 5 - Capacité des maisons d'hébergement d'Ottawa en 2007. La moyenne des refus égale le nombre de femmes servies comparé au nombre de femmes refusées. Exemple : pour chaque femme servie 6 sont refusées. Source : Chrysalis House

À part le logement, les maisons d'hébergement reçoivent des demandes de renseignements au téléphone, des demandes d'information et des appels de suivi. Les 3 maisons qui ont fourni ces données ont répondu à presque 8 000 appels au cours d'une seule année. Si nous extrapolons ce nombre aux 7 maisons d'hébergement, nous pourrions assumer que plus de 18 600 appels ont été reçus au cours d'une année, ce qui représente un peu plus de 50 appels par jour. Elles aident aussi les femmes à planifier des stratégies pour se protéger ainsi que leurs enfants au moment de la violence, se préparer à partir, ou se protéger dans leur nouvelle demeure tout en obtenant des ordonnances de protection au travail, dans les endroits publics et autres lieux. En 2008, les 3 maisons participantes ont aidé plus de 8 000 femmes à rédiger leur plan de sécurité.

Ressources communautaires

Outre les maisons d'hébergement, les survivantes d'une agression peuvent s'adresser à une variété de services communautaires, entre autres les centres communautaires de santé et de ressources, les services de counselling, les cliniques juridiques, et aussi les organisations spécifiquement consacrées aux besoins de femmes diverses. Ottawa compte 6 centres communautaires de santé et 8 centres de ressources communautaires. Ces organisations offrent une variété de services selon le type d'organisation et la démographie visée. Ce rapport documente les statistiques de 2 centres de ressources communautaires et d'un programme d'aide aux victimes.



Information démographique

Les femmes fuyant la violence doivent faire face à plusieurs obstacles et difficultés. Le lien entre la pauvreté et l'agression contre une femme est bien documenté (WACT 2009). 56 % des femmes accédant aux ressources communautaires vivent sous le seuil de pauvreté d'une personne habitant Ottawa. Toutefois, les femmes qui ont besoin d'aide ont souvent des enfants. Soixante-deux pour cent de femmes faisant appel aux services seraient sous le seuil du faible revenu si elles avaient chacune un enfant et 65 % si elles en avaient deux.

Avant taxe - démarcation du seuil de pauvreté 2004

Nombre de membres dans la famille	Population de la communauté de résidence	
	500,000 + (OTTAWA)	Rurale
1	20 337 \$	14 000 \$
2	25 319 \$	17 429 \$
3	31 126 \$	21 426 \$
4	37 791 \$	26 015 \$
5	42 862 \$	29 505 \$
6	48 341 \$	33 278 \$
7 +	53 821 \$	37 050 \$

Tableau 6 - Démarcation du seuil de pauvreté 2004 Source : Statistiques Canada (2005).

Âge	%	Revenu	%	Langue parlée	%
moins de 20	1%	0-14,999 \$	50%	Anglais	88%
20-25	12%	15 000-19 999 \$	6%	Vietnamien	3%
26-30	11%	20 000-24 999 \$	6%	Français	3%
31-35	14%	25 000-29 999 \$	3%	Kahmer (Cambodien)	1%
36-40	18%	30 000-34 999 \$	3%	Chinois	1%
41-45	14%	35 000-39 999 \$	1%	Japonais	1%
46-50	14%	40 000-59 000 \$	4%	Arabe	1%
Plus de 50	15%	Inconnu	28%		

Tableau 7 - Fractionnement démographique des femmes accédant aux services communautaires en 2008.

Au-delà de l'agression sexuelle

L'agression contre une femme ne se produit pas dans le vide et les femmes qui en font l'expérience doivent aussi faire face à une myriade de conséquences. Un centre de ressources communautaires a codé plus de 1 050 problèmes individuels/plaintes/questions/besoins simultanés chez les femmes survivantes d'agressions en 2008.

Présentation du problème

Agression contre une femme	56%
(enfants) témoins	21%
Agression sexuelle	8%
Harcèlement	5%
Voies de fait graves	5%
Client transitoire	3%
Menaces	2%
Voies de fait	1%

Tableau 8 - Principales agressions présentées aux ressources communautaires, en 2008.



Conséquences liées à l'agression d'une femme

Visite d'observation / Éducation santé / Conseil / Diète

Visite de renouvellement d'ordonnance

Sans domicile (réside en maison d'accueil)

Sentiment de grande fatigue

Anxiété

Abus d'alcool et autres drogues

Dépression

Demande de procédure administrative / formulaire

Problème financier

Incapacité à trouver du transport

Tableau 9 - Les dix principales conséquences de l'agression sexuelle : problèmes/besoins/plaintes.

Tribunaux pour l'instruction des causes de violence conjugale

Le Programme de tribunaux pour l'instruction des causes de violence conjugale de l'Ontario (TVC) est le plus vaste au Canada, il comprend les 54 tribunaux de district de l'Ontario. Il facilite « la poursuite des causes de violence familiale, permet une intervention rapide dans les situations conjugales abusives, fournit un meilleur soutien aux victimes et augmente la responsabilisation du contrevenant » (Ministère du Procureur général, 2007). Le Programme TVC comprend la formation de procureurs de la Couronne et de juges dans les questions de VCPI, l'aide aux survivants/témoins tel l'accompagnement, et des interprètes pour les survivants s'exprimant dans une autre langue. Le Programme TVC travaille de concert avec la police et les programmes d'intervention auprès des partenaires violents (IPV) comme New Directions à Ottawa. Les tribunaux de VC ont été conçus en partie pour offrir des options de sentences, comme les programmes IPV. **Les personnes reconnues coupables de VCPI étaient donc moins susceptibles d'être incarcérées pour cette infraction, 19 % contre 29 % pour d'autres crimes violents (Gannon & Mihorean, 2004).** Les différentes condamnations vont au delà de l'incarcération : la probation demeure la sentence la plus courante des tribunaux spécialisés en VC; les infractions sexuelles commises par des conjoints ont des sentences d'emprisonnement avec sursis dans 24 % des cas, comparé à 15 % des cas impliquant des non-conjoints (Gannon & Mihorean, 2004).

Le Programme TVC a ouvert ses portes en 1998 à la suite du succès d'un projet pilote initié à Toronto.

Les recherches comparant les résultats obtenus dans les cas de VCPI avec d'autres résultats de crimes violents illustrent que les TVC ne sont pas sans éprouver leurs limites et défis :

- Il existe une grande proportion des cas où le survivant se rétracte ou se montre réticent à collaborer avec la prosécution. Une recherche effectuée sur les TVC de Toronto a montré que la volonté de coopération du survivant est le meilleur indice de prosécution. (Dawson & Dinovitzer, 2001)
- L'étude démontre aussi que les survivants étaient beaucoup moins réticents à collaborer s'ils avaient été contactés par le Programme d'aide aux victimes et aux témoins. (Dawson & Dinovitzer, 2001)
- En général, le Programme d'aide aux victimes et aux témoins paraît plus accessible et moins intimidant que les procureurs ou la police; sa présence et son intervention durant les procédures judiciaires sont donc une stratégie de force pour le dénouement des cas de TVC. (Dawson & Dinovitzer, 2001).

Pourquoi les femmes se rétractent

Les femmes se rétractent pour plusieurs raisons. Une des principales c'est la peur, les menaces et le contrôle exercé par l'agresseur, et dans certains cas sa famille, sur la survivante. La mise en pratique de la politique provinciale relative à la mise en accusation obligatoire, que des femmes défenseurs des droits ont aidé à mettre en place, comporte certaines difficultés pour les femmes qui déclarent les agressions qu'elles subissent. Par exemple, leur pouvoir de décision a été diminué. Dans certains cas, une femme peut ne pas vouloir porter d'accusations contre son partenaire pour différentes raisons. Comme elle n'a rien à décider quant aux accusations, son pouvoir sera de témoigner devant le tribunal et dans certains cas, elle choisira de se rétracter.



New Directions

New Directions est un programme IPV fondé par le Secrétariat ontarien des services aux victimes, Ministère du Procureur général. C'est une organisation communautaire à but non lucratif, administrée par Catholic Family Services d'Ottawa, qui offre un programme de counselling de 16 semaines en violence de partenaires intimes, et offre également de l'encadrement aux survivants. La majorité de leurs clients ont été obligés par un TVC d'Ottawa à participer au programme. New Directions travaille avec des personnes en probation, engagement de ne pas troubler la paix, caution, accusations en suspens et cas d'intervention rapide. New Directions offre des groupes de huit hommes (sept anglais, un français), deux groupes de femmes, un groupe d'hommes n'ayant pas de mandat du tribunal, un groupe d'hommes gais ou du counselling individuel (sur demande), et un groupe de pères. L'encadrement du partenaire est aussi très important (soutien aux femmes et aux hommes dont l'ancien ou le partenaire actuel font partie du programme), ceci comprend : dossiers d'information, appels téléphoniques, rencontres individuelles, groupes 'drop-in' et participants dirigés.

En 2007 - 2008 :

- 1 135 hommes ont été dirigés vers New Directions.
- De ceux-ci, 953 étaient mandatés par le juge de participer au counselling (84 %), 88 ont participé volontairement (8%), et 94 étaient là pour d'autres raisons, comme à la suggestion de l'avocat de la défense (8 %).
- Le programme a pu accepter 981 des hommes dirigés (86 %).
- 934 hommes ont commencé le programme et 689 ont terminé le traitement (74 %), alors que d'autres sont restés pour continuer le traitement.
- En 2007, New Directions est entré en communication avec 312 femmes différentes qui s'inscrivaient au programme de soutien aux hommes mandatés par le tribunal. En 2008, 295 femmes ont été contactées 840 fois.

New Directions sert une population démographique variée et offre des services de langues pour accommoder la diversité ethnique de leurs clients. Les participants appartiennent à différents niveaux socio-économiques et d'éducation. Seulement 60 % des clients de New Directions déclarent une source principale de revenu provenant d'un emploi : 31 % reçoivent Ontario au travail, Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées ou n'ont aucune source de revenu.

Éducation	%	revenu	%
Moins qu'une 8 ^e année	5.70%	Moins de 10 000 \$	34.60%
Moins que le Secondaire	30.40%	10 000-20 000 \$	21.90%
École secondaire	10.80%	20 000-30 000 \$	21.80%
Un peu de Collège	29.30%	30 000-40 000 \$	8.90%
Collège	5.50%	40 000-50 000 \$	5.60%
Un peu d'Université	13.50%	50 000 \$+	7.10%
B.A. ou davantage	12.10%		

Tableau 10 - Information démographique des clients de New Directions 2007 - 2008.

Projet de services intégrés Société d'aide à l'enfance/ Violence faite aux femmes

Western Ottawa Community Resource Centre, en collaboration avec la Société d'aide à l'enfance d'Ottawa, a entrepris de former une équipe intégrée SAE/VFF offrant des services aux femmes et enfants de familles où les enfants peuvent avoir besoin de protection parce qu'ils sont exposés à la violence envers une femme. La *Loi sur les services à l'enfance et à la famille* stipule qu'un enfant témoin de la violence d'un parent contre l'autre est un enfant qui a besoin de supervision. Le projet est une co-initiative du secteur VFF (VAW Management member agencies) et de la SAE d'Ottawa. Le modèle est une équipe de services intégrés composée d'un superviseur VFF et de deux conseillers VFF, quatre superviseurs SAE et 15 intervenants de première ligne SAE travaillant en collaboration pour assurer les services. Au cours des second et troisième trimestres de 2007, 61 dossiers ont été acheminés vers l'équipe VFF. En 2008, 342 des cas ont été acheminés vers l'équipe VFF. Avec les ressources disponibles, les conseillers VFF ont servi 81 des cas, ce qui provoqua une longue liste d'attente pour accéder au programme. Le projet découvre que les dossiers VFF représentent 80 % de tous les dossiers SEA.



Clinique d'aide juridique

La Clinique d'aide juridique de l'Université d'Ottawa travaille avec des femmes survivantes de VCPI en les aidant à obtenir des engagements de ne pas troubler la paix, en préparant des cas d'indemnisation de victimes d'actes criminels et en offrant des services d'aide juridique aux femmes accusées de VCPI (c.-à-d. accusation double où les deux parties sont accusées). En 2008, la clinique s'est occupée d'environ 50 cas reliés à la VCPI. La clinique peut également conseiller des femmes de l'extérieur de la province (surtout des résidentes du Québec).

Violence sexuelle

Pourquoi le Canada n'a-t-il pas de Loi sur le « viol » ?

À la suite de lobbying par des organisations voulant l'égalité, le texte de la loi sur le viol au Canada a été formellement changée de viol à agression sexuelle. Avant 1983, il fallait une preuve de pénétration vaginale pour porter accusation de viol et les maris pouvaient violer leurs femmes. Certains juges exigeaient non seulement une plaignante non consentante mais preuve d'un viol par contrainte (Busby, 2006). En 1983, le texte de la loi fut changé de viol à agression sexuelle puisque l'accusation exigeait seulement la présence d'éléments sexuels au cours de l'agression (Busby, 2006). La Cour Suprême du Canada a statué que toute circonstance enfreinant l'intégrité sexuelle de la victime devenait motif d'agression sexuelle (Busby, 2006). Le changement de langage a donné au système judiciaire la possibilité de porter des accusations dans des circonstances au-delà de la pénétration vaginale par contrainte, et permis de porter des accusations contre tout agresseur commettant ces actes sans consentement (voir APPENDICE D, lois du consentement), quelle que soit la nature de la relation. De plus, la loi a créé trois niveaux de sévérité d'agressions sexuelles allant du niveau 1 – agression sexuelle, au niveau 3 – agression sexuelle grave.

Toutefois, ce nouveau système n'est pas sans avoir ses limites. Plusieurs femmes pensent que le changement de langage de viol à agression sexuelle réduit sa nature politique.

Les agressions sexuelles au Canada

- En 2007, la police enregistre 24 200 infractions sexuelles au Canada.
- Seulement une sur dix agressions sexuelles est déclarée à la police.
- (58 %) de ces agressions ne sont pas déclarées parce que le survivant croit que l'agression n'était pas « assez importante ».
- Aussi, les femmes choisissent en général de ne pas impliquer le système de justice criminelle à cause de la honte, de l'embarras et de la peur des représailles de la part du transgresseur.
- Les données des sondages sur la victimisation suggèrent que la moyenne annuelle des agressions est demeurée stable avec le temps. Toutefois, les statistiques de la police indiquent que les attaques continuent à diminuer.
- Plus de la moitié des agressions sexuelles au Canada impliquent un survivant de moins de 18 ans. De ces cas, 81 % étaient des femmes.
- Les infractions sexuelles sont moins susceptibles d'être résolues que tous les autres types d'infractions violentes.

Source : Statistiques Canada (2008)

Pas assez important ?

La honte et les stigmates entourant les agressions sexuelles amènent plusieurs femmes à croire que la violence dont elles sont la cible n'est pas assez importante pour avoir recours aux autorités. Plusieurs d'entre elles se sentent coupables et se blament ex. *C'est ma faute, je n'aurais pas dû être là, je n'aurais pas dû accepter son invitation... j'aurais dû le savoir.* Ajouté au traitement inadéquat des survivantes par le système de justice criminelle, très peu de femmes qui subissent la violence sexuelle décident de faire rapport à la police. Au cours des dernières années, selon les statistiques de la police il y a eu une diminution des agressions sexuelles, alors que les sondages sur la victimisation montrent que les taux de violence sexuelle sont demeurés stables.



La police d'Ottawa et les tribunaux

En 2007 - 2008, la police a porté un total de 606 cas d'agression sexuelle. En ajoutant les autres crimes sexuels qui leur sont reliés, un total de plus de 644 cas été portés.

Cas de la police	2007	2008	Total
Agression sexuelle (Niveau I)	253	217	470
Agression sexuelle armée (Niveau II)	1	3	4
Voies de fait graves (Niveau III)	3	6	9
Agression sexuelle - moins de 16 ans	54	62	116
Agression sexuelle - sodomie	4	3	7
Agression sexuelle - inceste	2	3	5
Contacts sexuels - moins de 16 ans	7	3	10
Agression sexuelle - exploitation	0	1	1
Agression sexuelle - invitation <14	9	0	9
Contacts sexuels	0	8	8
Exploitation sexuelle	0	5	5
TOTAL	333	311	644

Tableau 11 - Crimes sexuels déclarés en 2007 - 2008 : données de la police d'Ottawa. Pour de plus ample information et les définitions du code criminel, voir APPENDICE D.

Statistiques Canada (2008) fait rapport que les agressions sexuelles sont déclarées à la police seulement une fois sur dix. Il existe une variation entre les chiffres officiels et ceux de groupes de femmes. Que le taux déclaré soit 10 %, 8 % ou 6 % importe peu, le fait demeure que ces taux extrêmement bas sont inacceptables. À partir des données de Statistiques Canada, il est possible d'extrapoler où se situe réellement la violence sexuelle à Ottawa :

Cas portés par la police	total rapporté	total projeté
Agression sexuelle	470	4700
Agression sexuelle armée	4	40
Agression sexuelle grave	9	90
Agression sexuelle - moins de 16 ans	116	1 160
Agression sexuelle - sodomie	7	70
TOTAL	606	6 060

Tableau 12 - Nombre « réel » d'agressions sexuelles en 2007 - 2008 basé sur les données de Statistiques Canada, 10 %.

En 2008, les tribunaux d'Ottawa ont jugé 245 personnes accusées d'agression sexuelle et 93 autres d'infraction sexuelle, pour un total de 338 accusations. Au cours de cette période, le tribunal s'est prononcé dans 366 accusations de violence sexuelle (quelques-unes reportées de 2007); ce qui veut dire qu'une décision a été prise - de ne pas poursuivre l'examen de l'acte d'accusation, de le retirer ou de le suspendre, ou de reconnaître l'accusé coupable ou non coupable (Cour de justice de l'Ontario, 2009). Toutefois, aucun chiffre n'a été publié sur le nombre de verdicts de culpabilité. De la même façon en 2007, le tribunal a jugé 337 personnes accusées de violence sexuelle (221 accusations d'agression sexuelle et 116 autres, d'infraction sexuelle) et s'est prononcé dans 280 accusations de violence sexuelle (Cour de justice de l'Ontario, 2008). Comme plus d'une accusation sont souvent portées contre la même personne, elle peut plaider coupable ou être reconnue coupable pour une accusation et voir l'accusation retirée pour une autre. En ce qui a trait aux infractions sexuelles, le nombre approximatif de jours, entre la première comparution au tribunal jusqu'à la dernière, a été d'environ 374 jours en 2008 et 325 jours en 2007 (Cour de justice de l'Ontario, 2008 et 2009). Les personnes accusées d'infraction sexuelle se sont présentées devant le tribunal en moyenne 13.9 fois en 2008 et 12.5 fois en 2007 (Cour de justice de l'Ontario, 2008 et 2009).



En attendant la justice

Le rétablissement d'une femme à la suite d'une agression sexuelle peut se faire de différentes façons. Généralement, il peut s'écouler une année ou plus avant qu'elle ait franchi les différentes étapes de guérison. À chaque fois que la police fait part de nouveaux développements, la survivante peut revenir au choc initial et réagir de la même façon. Quand il s'écoule une année avant le procès, les mise à jour sont étalées sur beaucoup plus de temps et peuvent continuellement interrompre le processus de guérison. Ce sont ces retards qui font que la femme hésitera à faire une déclaration. Des ressources pour aider les femmes au cours de ce processus, si elles témoignent, sont extrêmement importantes.

Programme de soins aux victimes d'agressions sexuelles et d'abus par un partenaire -- L'Hôpital d'Ottawa

D'avril 2007 à avril 2008, le Programme a traité d'extrême urgence 151 clients qui avaient été agressés au cours des 72 heures précédentes. De ces cas, seulement 46 % avaient impliqué la police. La majorité des clients étaient des femmes (97 %). Le programme a également fait 414 appels de suivi, 68 visites santé et averti la Société de l'aide à l'enfance dans quatre cas. De plus, 52 patients sont revenus pour un total de 172 heures de counselling.

Une étude récente faite par des centres de traitement de l'agression sexuelle dans les hôpitaux révèle que 21 % des survivants d'agression sexuelle croient avoir été drogués (Du Mont et al., 2009). Ottawa était un des endroits de service choisis pour cette étude et dans cette localité, le taux d'agressions sexuelles facilitées par la drogue était 4.5 % plus élevé que la moyenne à 25.5 %. Les femmes qui croyaient avoir été droguées étaient généralement âgées de 16 à 24 ans (60 %), avaient un emploi (64 %), et vivaient en famille (41 %). De l'alcool avait été consommée immédiatement avant l'agression dans 88 % des cas, tandis que les médicaments prescrits, les médicaments sans ordonnance et les drogues de la rue étaient courants. Il sera important de suivre cette question à cause des implications sérieuses de rétablissement pour ces femmes aussi bien que pour le procès. Dans ces deux cas, la solution repose sur l'habileté du survivant à se rappeler des détails de l'incident.

Ressources communautaires pour la violence sexuelle

Outre les centres de ressources communautaires et les agences déjà mentionnées, les femmes ont aussi accès à des services qui leur sont dédiés à Ottawa. Ceux-ci comptent l'Ottawa Rape Crisis Centre, le Sexual Assault Support Center of Ottawa, le Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS) et les lignes d'urgence locales et provinciales. **Une agence dédiée à l'agression sexuelle déclare avoir reçu plus de 5 000 appels de détresse au cours d'une année moyenne et croit que d'autres centres en reçoivent autant.** En plus de l'appui téléphonique, plusieurs agences offrent du counselling personnel, soit individuellement ou en groupes, accompagnent les survivants à la cour, opèrent un service de renseignements et de direction, éduquent le public et assurent la liaison avec les organisations communautaires. Ces organisations comptent beaucoup sur les bénévoles : un centre comptait environ 13 000 heures de bénévolat travaillées par ses membres en 2008. Cependant, ces services sont débordés, et il y a souvent une liste d'attente pour le service de counselling.

Problèmes liés à l'agression sexuelle

Sans domicile fixe (habite dans un refuge)
Visite d'observation / Éducation santé / conseil / Diète
Dépression
Anxiété
Visite de renouvellement d'ordonnance
Sentiment de grande fatigue
Immigrant éprouvant des difficultés de langue

Tableau 13 - Principales difficultés présentes après une agression : questions/besoins/plaintes.

Le tableau 13 illustre d'autres problèmes souvent mentionnés aux centres de santé par des femmes qui ont été agressées sexuellement.



Homicide

Homicides au Canada

- En 2007 au Canada 162 femmes ont été tuées, ce qui représente 27.3 % de tous les homicides, ou un homicide sur quatre (Statistiques Canada 2008).
- Les homicides impliquent typiquement des hommes, avec une moyenne de 484 hommes accusés d'homicide annuellement, ce qui représente 88.6 % des homicides (Statistiques Canada, 2006).

Homicides entre conjoints au Canada

- En 2007, il y a eu 65 homicides entre conjoints au Canada et 16 homicides par une amie/un ami/partenaire intime (ancien ou actuel).
- En 2006, 56 femmes ont été tuées par leur mari ou conjoint de fait (actuel, séparé ou divorcé) ce qui représente 78 % de tous les homicides entre conjoints au Canada.
- Les homicides entre conjoints représentent 16 % de tous les homicides élucidés au niveau national.
- Les femmes constituent la majorité des homicides entre conjoints et sont quatre fois plus susceptibles d'être tuées par leur partenaire que les hommes.
- Les jeunes femmes (18-24) sont trois fois plus à risque que les autres femmes d'être victimes d'homicide entre conjoints. (Statistiques Canada, 2006)
- Les homicides, dont la victime est une femme et dont un homme est l'auteur, sont plus fréquents dans les relations de conjoints de fait (22 %), suivies des mariages (18 %), des couples mariés divorcés/séparés (5 %) et des conjoints de fait séparés (5 %).

Source : Statistiques Canada (2008)

Homicides en Ontario

- En 2007, 21 femmes et enfants ont été tués en Ontario par suite d'abus envers une femme. En 2008, 15 femmes et enfants ont été tués de la même façon (OAITH, 2008).
- Selon le Comité d'examen des décès dus à la violence familiale, 80% des féminicides étaient « prévisibles et susceptibles d'être empêchés selon le grand nombre de risques qui étaient présents » (DVRDC, 2007).
- Les plus importants facteurs de risque d'un féminicide incluent une séparation en cours ou imminente (79 %), des antécédents de violence familiale (75 %), un agresseur déprimé selon l'opinion de non-professionnels (i.e., famille, amis, etc.) (63 %), un comportement obsessionnel chez l'agresseur (63 %) et une augmentation de la violence (50 %) (DVRDC, 2007).

Homicides à Ottawa

En 2007, sept femmes ont été tuées à Ottawa. De ces meurtres, trois étaient des homicides entre conjoints. En 2008, trois femmes ont été tuées; deux par leur mari, tandis qu'un cas n'a pas encore été élucidé.



Recommandations

Les recommandations à long terme provenant du rapport *À l'abri des regards* sont comme suit :

A. Standardisation des rapports et des collectes des données

1. Système judiciaire

- Améliorer l'identification et l'enregistrement par la police des crimes d'agression contre une femme, surtout les homicides.
- Accroître le niveau d'information détaillée accessible au public. Par exemple, le nombre d'accusations précises portées contre une personne.
- Mesurer et publier les taux de récidivisme par les programmes provinciaux d'agression contre un partenaire.
- Accroître la transparence des dossiers de violence familiale et publier la résolution des cas au tribunal local des causes de violence conjugale.

2. Ministères du gouvernement

- Accroître la communication entre les ministères afin de permettre aux cas VFF d'être retracés publiquement à partir du moment des accusations jusqu'au dernier contact de ces personnes avec le système de justice pénale.
- Unifier les exigences de collecte de données pour les agences communautaires VFF.
- Fournir davantage de fonds pour créer et maintenir une base de données VFF centralisée permettant de surveiller les données en temps réel.

3. Agences de la communauté

- Trouver de l'information similaire et continue sur les femmes accédant aux services.
- Entrer les données VFF dans la base de données centralisée.
- Répéter cette étude à une date ultérieure afin de constater l'évolution des tendances.

Sommaire

La continuité dans la recherche de données à partir de la police en passant par le système des tribunaux est la seule façon pour le public de voir si le système de justice criminelle répond efficacement aux cas d'agression contre une femme. Pour évaluer le procédé, le public doit être informé de ce qui suit : du nombre de cas d'abus ou d'agression sexuelle rapportés à la police; de la proportion ces cas où des accusations ont été portées et contre qui; combien d'accusés se rendent à l'enquête préliminaire et à l'audition finale; quelles ont été les résolutions de ces cas et quelles sentences ont reçu les accusés déclarés coupables.

Cependant, ces données sont enregistrées, cataloguées et classées dans différents ministères du gouvernement. Selon leur interprétation des lois concernant le respect de la vie privée, les ministères ne peuvent partager une importante proportion de ces données, même entre eux. Si le gouvernement est incapable de retracer le progrès d'une personne dans le système de justice criminelle et de le publier, le public ne peut pas effectuer les vérifications et comparaisons nécessaires pour s'assurer que le système traite l'agression contre une femme de façon juste et appropriée. Il est donc recommandé que les ministères du gouvernement évaluent de nouveau leurs politiques de partage d'information et recouvrement des données de façon à faciliter la communication entre les départements concernés.

Un des plus grands défis dans la préparation de ce rapport fut de naviguer parmi les différentes façons qu'ont chacune des organisations de collecter les données. Généralement, la collecte de statistiques se fait pour diverses institutions de financement ou ministères provinciaux ayant des exigences de présentation différentes. Tandis que des organisations ayant les mêmes buts, c.-à-d. les maisons d'hébergement pour les femmes, offrent des services comparables, elles ne suivent par leurs clients de la même façon. Par exemple, certaines organisations enregistrent le nombre de femmes qui accèdent au service, d'autres le nombre de visites, tandis que d'autres encore enregistrent le total d'heures de service offertes. Deuxièmement, la définition du travail n'est pas la même pour toutes les organisations. Par exemple, l'agression sexuelle peut être mesurée par une agression récente, une agression précédente pour laquelle un femme demande du soutien maintenant, ou par chacune des visites reliées à un même cas d'agression sexuelle. Finalement, il y avait des données variées concernant l'information démographique des femmes accédant aux services.

Idéalement, cet outil de collecte et l'information recherchée seraient définis en travaillant ensemble avec les ministères et agences en vue d'éduquer le public, développer des programmes, accroître la capacité d'organisation et la responsabilité.



À l'aide de données centralisées, il serait possible de procéder à des évaluations en temps réel ou de jeter un coup d'œil éclair sur la situation VFF à Ottawa, et éventuellement établir les tendances. Les données pourraient analyser les tendances générales ou examiner de plus près des questions de recherche spécifique. Il serait possible de détecter de nouveaux problèmes ou des questions émergentes à mesure qu'elles se manifestent et non plus en tant que tendances historiques.

À l'abri des regards veut servir de modèle pour de futures recherches et collectes de données VFF à Ottawa.

B. Procédé de recherche inclusif

Certains groupes de femmes rencontrent une multitude d'obstacles et risquent de ne pas avoir été considérées aux fins de ce rapport dont, mais pas exclusivement : les femmes autochtones, les femmes handicapées, les femmes de couleur, les femmes francophones, les mères chef de famille et autres femmes. À cause du manque de ressources et de temps, il était impossible de réaliser une collecte exhaustive des données de toutes les agences ayant pu servir des survivantes de la violence. Il est important de recommander un procédé de recherche doté d'amples ressources et de suffisamment de temps pour inclure un plus grand nombre d'agences communautaires travaillant auprès des survivantes. Ce procédé leur serait alors plus accessible.

C. Nouveaux champs d'intérêt

Il est impératif pour la communauté et la recherche à venir d'inclure les nouvelles tendances et les changements de nature de la VFF. Il est également important d'identifier les contraintes additionnelles auxquelles les femmes ont à faire face pour accéder aux services VFF.

Les sujets de recherche suivants sont des exemples de nouveaux domaines qui ont fait leur apparition au cours du projet À l'abri des regards. Ils méritent plus d'attention bien qu'ils ne représentent pas tous les nouveaux aspects de la recherche VFF.

Les abus de l'Internet

- Découvrir les abus/violences de l'Internet afin de recueillir l'information et surveiller les objectifs en vue de créer les initiatives pour combattre cette forme de violence.
- Ajouter les abus de l'Internet dans les prochains sondages pour recueillir l'information sur les cas de victimisation qui n'ont pas été rapportés à la police.

Comme la technologie continue d'évoluer et de s'intégrer à nos vies, elle représente de nouveaux défis aux efforts pour mettre fin à la violence. Jusqu'à présent, aucune donnée dans ce projet concerne les abus de l'Internet. Cependant, ces cas peuvent être reflétés dans d'autres agences qui collectent ce genre d'information. Ces cas comprennent le harcèlement en ligne; poursuite dans l'Internet; menaces faites par courriel, site de réseautage social, chat room ou messagerie instantanée; dissémination de documents privés ou d'images en ligne; création ou ajout de contenu Internet misogyne, inflammatoire ou diffamatoire; et corruption de victimes en ligne. Bien que ces données peuvent figurer en partie dans le grand total des menaces ou harcèlements, les agences que nous avons contactées ne tiennent pas compte, pour la plupart, que ces comportements se produisent en ligne.

Séquestration

- Surveiller spécifiquement les cas de séquestration et mettre en œuvre une surveillance continue pour suivre les changements de taux en vue de créer des initiatives pour combattre ce type de violence contre les femmes.
- Ajouter la séquestration dans les prochains sondages sur la victimisation pour recueillir de l'information sur les cas qui n'ont pas été rapportés à la police.

En mars 2009, Statistiques Canada a publié un nouveau rapport sur l'état de la séquestration au Canada. La séquestration représente une tendance accentuée du comportement criminel :

- En 2007, la police canadienne a porté 4 600 accusations de séquestration.
- C'est un des crimes violents qui augmentent au Canada et qui a doublé de fréquence au cours de la dernière décennie; le taux de séquestration est sept fois plus élevé qu'il y a vingt ans.
- La séquestration se produit surtout en correspondance avec l'agression contre une femme, ce qui représente environ la moitié de tous les cas de séquestration.
- Dans les cas d'agression contre une femme, la séquestration est presque exclusivement dirigée contre la femme par l'homme; les hommes représentent 98 % des agresseurs. *Source : Statistics Canada (2009)*



Il y a aussi une augmentation des accusations de séquestration à Ottawa, plus récemment en 2008, où la moyenne des accusations par trimestre a doublé au troisième trimestre de cette même année. La séquestration est un nouveau secteur à étudier et nécessite plus de recherches.



Schéma 1 - Tendence des accusations de séquestration portées contre les hommes en 2006-2008 dans les cas d'agression contre une femme.

Source : Service de police d'Ottawa

Contraintes additionnelles

- Identifier et étudier les contraintes additionnelles qui empêchent les femmes d'avoir accès aux services et agences dans les cas d'agression ou d'abus contre une femme, c-à-d., avoir un animal de compagnie.

Les femmes fuyant la violence familiale font face à de nombreux obstacles, particulièrement quand elles possèdent un animal de compagnie. La COCVFF en partenariat avec la Fédération des sociétés canadiennes d'assistance aux animaux (FSCAA) ont appuyé un projet de recherches d'étudiants à la maîtrise en service social de l'Université Carleton pour examiner le rôle qu'un animal de compagnie peut jouer dans le cas d'une agression contre une femme. Le projet s'intitule "The effects of Pet Ownership on Women's Experiences of Escaping Domestic Violence" (Les effets de posséder un animal pour une femme qui fuit la violence familiale) et se concentrait sur la nécessité d'offrir des services de soutien aux femmes et à leurs animaux, sur les contraintes qui empêchent les femmes de fuir la violence familiale avec des animaux, et sur les solutions qui élimineraient ces obstacles.

Cette recherche démontre que les femmes avec des animaux retardent à quitter une relation où la violence familiale sévit parce qu'elles craignent pour la sécurité de leur animal, qu'il soit mal logé, et elles ont également peur de perdre un compagnon. La grande majorité des travailleurs dans les maisons d'accueil ont identifié le besoin de pouvoir accéder à un programme de sécurité pour les animaux de compagnie dans la région d'Ottawa, afin que les femmes vivant la violence éprouvent moins de craintes et moins de pertes dans leur vie. Le fait de posséder un animal peut avoir des effets complexes sur les femmes fuyant la violence familiale et joue un rôle important quand ils s'agit d'aider à contrer la violence faite aux femmes (Penny MacDonald, Personal Communication, 29 mars 2009).

Remerciements

Nous désirons exprimer notre reconnaissance au Ministère des Services sociaux et communautaires (MSSC) de nous avoir fourni des fonds pour réaliser ce projet.

Nous désirons exprimer nos sincères remerciements à toutes les agences et organisations qui ont contribué à ce projet :

Chrysalis House

Centre des ressources de l'Est d'Ottawa

Clinique juridique communautaire de l'Université d'Ottawa

Fémaide

Harmony House

Interval House

New Directions, Service familiale catholique d'Ottawa

Programme d'aide aux victimes et aux témoins

Programme de soins aux victimes d'agressions sexuelles et d'abus par un partenaire -- l'Hôpital d'Ottawa

Projet de services intégrés Société d'aide à l'enfance/
Violence faite aux femmes

Santé publique Ottawa

Services de la police d'Ottawa

Sexual Assault Support Centre

Somerset West Community Health Centre

Service d'assistance aux victimes d'Ottawa Carleton

Western Ottawa Community Resource Centre



Références

- Brennan, S. & Taylor-Butts, A. (2008) *Sexual Assault in Canada 2004 and 2007*. Centre canadien de la justice juridique, Catalogue n°. 85F0033M — N°. 19. Ottawa: Statistiques Canada
- Busby, K. (2006). Not a victim until A conviction is entered: sexual violence prosecution and legal “truth” . In Comack, E. (ed). *Locating Law: Race, Class, Gender, Sexuality Connections*, pp. 258-284
- Comité d’examen des décès dus à la violence familiale. (2007). 5^e rapport annuel du Comité d’examen des décès dus à la violence familiale. Repéré le 31 mars 2009 http://www.crvawc.ca/documents/DVDRC_%202007%20Report.pdf
- Dauvergne, M. (2009). *La séquestration au Canada, 2007*. Statistiques Canada – Catalogue n° 85-002-X, Vol. 29, n° 1.
- Dawson M., and Dinovitzer, R. (2001). Victim cooperation and the prosecution of domestic violence in a specialized court. *Justice Quarterly*, 18, 3, 593-622.
- Du Mont, J., Macdonald, S., Rotbard, N., Asllani, E., Bainbridge, D., & Cohen, M.M. (2009). Factors associated with suspected drug-facilitated sexual assault. *Canadian Medical Association Journal*, 180, 5, 513-519.
- Gannon, M. and J. Brzozowski, (2004). « Peine imposée » dans les causes de violence familiale, dans J. Brzozowski (ed.). *La violence familiale au Canada : un profil statistique 2004*. Catalogue n° 224. Ottawa : Statistiques Canada
- Santé Canada. (2006). *Vie saine : la violence contre les femmes*. Repéré le 2 mars 2009, du site Web de Santé Canada : <http://www.hc-sc.gc.ca/hl-vs/pubs/women-femmes/violence-fra.php>.
- Li, G. (2006). *Homicide in Canada, 2006*. Statistiques Canada – Catalogue n° 85-002-XIE, Vol. 27, n° 8
- Li, G (2008). *Homicide in Canada, 2007*. Statistiques Canada – Catalogue n° 85-002-X, Vol. 28, n° 9
- Ministère du procureur général. (2007). *Programme de tribunaux pour l’instruction des causes de violence conjugale*. Repéré le 1^{er} mars 2009 du site <http://www.attorneygeneral.jus.gov.on.ca/french/about/vw/dvc.asp>
- The Ontario Association of Interval and Transition Houses (OAITH). (2008). *Women and Children murdered 2008*. Unpublished.
- Cour de justice de l’Ontario. (2008). *Statistiques sur les instances criminelles*. Ministère du procureur général. <http://www.attorneygeneral.jus.gov.on.ca/french/jot/2007/Default.asp>
- L’Hôpital d’Ottawa. (2003). *Programme de soins aux victimes d’agressions sexuelles et d’abus par un partenaire*. Récupéré le 1^{er} mars 2009 <http://www.ottawahospital.on.ca/programs/sapacp/index-f.asp>
- Sheehy, E. 2002. Legal responses to violence against women in Canada. In McKenna, K. & Larkin, J. (eds) *Violence Against Women: New Canadian Perspectives*. Toronto: Inanna Publications and Education Inc, pp. 473-491.
- Statistiques Canada (1993). *Enquête sur la violence faite aux femmes*, *Le Quotidien*, 18 novembre 1993. Ottawa, Canada : Centre canadien de la statistique juridique.
- Statistiques Canada (2005). *Les seuils de faible revenu de 2004 et les mesures de faible revenu de 2002*. No 75F0002MIF — No 003. Ottawa, Canada : Centre canadien de la statistique juridique.
- Statistiques Canada (2008). *La violence familiale au Canada : un profil statistique 2008*. N° 85-224-X. Ottawa, Canada : Centre canadien de la statistique juridique.
- Nations Unies (1993). *Déclaration sur l’élimination de la violence à l’égard des femmes*, 48, 104. <http://www.un.org/documents/ga/res/48/a48r104.htm>
- Woman Abuse Council of Toronto (WACT). (2009, March). “No cherries grow on our trees” A social policy research paper for the take action project to address women’s poverty and violence against women. Paper presented at the Walking in Her Shoes understanding and addressing the links between poverty and violence against women conference, Renfrew, Canada.



APPENDICE A

Dossier d'information concernant le Projet de collecte de données statistiques pour les organisations membres

Bienvenue à l'année 2009 et à la période officielle de collecte pour le Projet de collecte de données statistiques de violence faite aux femmes (COCVFF). Cette lettre précise quel genre de données nous recherchons, qui nous les a fait parvenir, comment les formater, et à qui elles doivent être adressées. Comme toujours, si vous avez des questions s'il-vous-plaît n'hésitez pas à contacter notre coordonnatrice de la recherche, Trina Forrester, à research@octevaw-cocvff.ca.

Introduction au Projet

Le Projet de collecte de données statistiques de la COCVFF provient d'un besoin d'avoir une vision plus globale de la situation courante de la violence faite aux femmes (agression et violence sexuelle) à Ottawa, et des services, institutions, organisations et agences offrant des ressources aux femmes qui ont vécu la violence. Le rapport a pour but de consolider les statistiques qui existent déjà dans chacune des agences. Ce projet a reçu des fonds du Ministère des Services sociaux et communautaires (MSSC) qui ont permis à la COCVFF d'engager une chercheuse à temps partiel pour coordonner ce projet et produire un rapport final. La création de ce rapport représente un projet de six mois commencé en novembre 2008 et qui se terminera à la fin d'avril 2009.

Goals

Ce projet comporte deux objectifs principaux :

- Consolider les statistiques disponibles concernant la violence faite aux femmes (agression et violence sexuelle) et aux enfants, et les services correspondants dans la Région d'Ottawa au cours des années civiles 2007 et 2008.
- Créer un rapport complet sur la situation de la violence faite aux femmes qui peut servir de guide en vue de l'éducation du public et de la planification des services.

Honorariums

- Un honoraire de 50 \$ sera disponible à ceux qui auraient besoin d'une aide financière pour accumuler et amalgamer les données utiles à ce projet. Si votre organisation désire recevoir un honoraire, veuillez contacter la coordinatrice de la recherche à research@octevaw-cocvff.ca et lui donner le nom de vos organisations et l'adresse où le chèque doit être posté. Tous les chèques seront postés avant le 31 mars 2009.

Types de données recherchées au cours de la collecte (Janvier 2009)

À partir de ce que nous souhaitons savoir, on a créé une liste de données pour répondre à ces questions. Voici des exemples du genre de données que nous voulons obtenir au cours du projet. Cette liste n'est certainement pas exhaustive; donc si votre organisation possède de l'information additionnelle qui vous semble pertinente, n'hésitez pas à participer au projet.

Renseignements démographiques des clients desservis

- Âge
- Femme ou homme
- Langue parlée
- Orientation sexuelle
- Situation géographique (ex. Orleans, le Glebe, Vanier ou code postal)
- Handicaps



Nombre de personnes accédant aux services

- Nombre de personnes utilisant les services
- Nombre d'appels demandant des renseignements ou de l'aide
- Combien de fois une personne utilise-t-elle un service ?
- S'agit-il du premier service auquel elle fait appel ?

Raison pour accéder au service/principale plainte

- Type de violence éprouvée (physique, sexuelle, émotionnelle, financière, etc.)
- Counselling (volontaire ou prescrit par la cour ?)
- Attention médicale
- Ressource recherchée
- etc.
- Le responsable de l'agression est-il un étranger, un partenaire actuel, un ancien partenaire, etc.

Référence

- La personne a-t-elle été acheminée par une autre organisation ?
- La personne a-t-elle été dirigée vers un autre service/agence/organisation pour obtenir une aide additionnelle ?
- Si oui, où ?

Ressources actuelles

- Nombre d'employés, bénévoles, etc.
- Nombre de lits dans les refuges comparé au nombre de femmes ayant besoin d'aide.
- Selon votre niveau de financement et de personnel, votre organisation s'approche-t-elle d'un fonctionnement maximal, par exemple : 75% – occupée mais pourrait accueillir immédiatement plus de clients, 100% – nous ne pouvons accommoder plus de clients que nous le faisons actuellement, surchargée – de longues attentes pour accéder aux services, devons refuser des personnes ou les diriger vers d'autres services.

Information au sujet des enfants témoins

Pour les organisations de la communauté juridique tels la police, New Directions ou les tribunaux de violence familiale :

- Nombres d'appels reçus concernant la violence domestique
- Nombres d'arrestations reliées à la violence domestique
- Nombre d'accusations portées
- Nombre de procès reliés à la violence domestique
- Fractionnement des mesures imposées dans chacun des cas
- Nombre de personnes à qui on a ordonné de participer au programme New Directions
- Taux de personnes qui ont complété le programme New Directions

Format des données

Les données peuvent être envoyées par courriel à la coordinatrice de la recherche, Trina Forrester, à l'aide d'Excel ou Word.

Plus l'information sera détaillée, plus elle sera utile aux fins de ce projet. Par exemple, il est préférable de donner le nombre d'appels reçus par mois ou trimestre que de dire qu'il y a eu 4 000 appels dans l'année. Il est idéal d'envoyer un dossier de données contenant plus d'un renseignement au sujet d'une personne, toutefois, nous savons que cela ne sera pas toujours possible. Nous travaillerons alors avec le niveau de détails disponibles. Toutefois, n'hésitez pas à nous faire parvenir les données, quel que soit le niveau de détails.

Préparer ce genre de documents peut exiger du temps et nous vous rappelons que des honoraires sont disponibles afin que votre organisation puisse participer pleinement à ce projet. Pour voir des exemples d'un ensemble optimal de données veuillez voir les documents Excel annexés.



Cadre

Ce projet s'intéresse aux données des années civiles 2007 et 2008. Si le temps ou les ressources ne vous permettent pas de compiler les données, nous préférons alors recevoir les données les plus récentes que vous avez.

Tous les renseignements doivent nous parvenir au plus tard le 30 janvier 2009 afin de faire partie du rapport final. Si toutes les données de 2008 ne sont pas encore accessibles, n'hésitez pas à nous envoyer les données déjà compilées maintenant, et les dernières données de 2008 avant la fin du mois.

Considérations éthiques

Vu le caractère délicat des données soumises, nous vous demandons de suivre toutes les lignes de conduite établies par votre service, institution ou organisation. Il y a deux aspects éthiques très importants reliés à ce projet de collecte de données : il s'agit de la confidentialité et de la légalité.

Confidentialité

La confidentialité des personnes utilisant des services doit être maintenue. En conséquence nous demandons qu'aucun nom soit mentionné dans les données fournies pour ce projet. Ceci inclut celles qui ont consenti à ce que leur nom apparaisse dans tout autre projet de recherche et/ou rapport publié, puisqu'elles n'ont pas consenti à être nommées précisément dans ce rapport.

Légalité

Nous demandons que toutes les exigences administratives soient suivies avant l'envoi de quelle que donnée que ce soit pour ce projet. Alors que nous apprécions l'enthousiasme des membres et leur empressement, nous voulons nous assurer que les procédures établies par votre organisation soient respectées. Veuillez discuter avec vos collègues, superviseur, DG, conseil d'administration ou conseiller légal si nécessaire.

Renseignements

Trina Forrester

Recherchiste

Coalition d'Ottawa pour contrer
la violence faite aux femmes (COCVFF)
Courriel : research@octevaw-cocvff.ca

Erin Williams

Directrice générale

Ottawa Coalition to End Violence Against Women (OCTEVAW)
Coalition d'Ottawa contre la violence faite aux femmes (COCVFF)
312 Parkdale Ave, Ottawa, ON, K1Y 4X5
Tél : (613) 725-3601, ext./poste 105
Télec : (613) 725-5651
Courriel : ed@octevaw-cocvff.ca



APPENDICE B

Dossier d'information concernant le Projet de collecte de données statistiques pour les organisations non membres

Bienvenue au Projet de collecte de données statistiques de la Coalition d'Ottawa contre la violence faite aux femmes (COCVFF). Si vous recevez ce dossier, c'est que nous avons votre nom en tant que personne à contacter auprès de votre organisation, institution ou service en ce qui a trait à ce projet. Si c'est une autre personne qui doit être contactée, veuillez communiquer avec notre coordinatrice de la recherche, Trina Forrester, à research@octevaw-cocvff.ca.

Introduction au Projet

Le Projet de collecte de données statistiques de la COCVFF provient d'un besoin d'avoir une vision plus globale de la situation courante de la violence faite aux femmes (agression et violence sexuelle) à Ottawa, et des services, institutions, organisations et agences offrant des ressources aux femmes qui ont vécu la violence. Le rapport a pour but de consolider les statistiques qui existent déjà dans chacune des agences. Ce projet a reçu des fonds du Ministère des Services sociaux et communautaires (MSSC) qui ont permis à la COCVFF d'engager une chercheuse à temps partiel pour coordonner ce projet et produire un rapport final. La création de ce rapport représente un projet de six mois commencé en novembre 2008 et qui se terminera à la fin d'avril 2009.

Ce projet comporte deux objectifs principaux :

- Consolider les statistiques disponibles concernant la violence faite aux femmes (agression et violence sexuelle) et aux enfants, et les services correspondants dans la Région d'Ottawa au cours des années civiles 2007 et 2008.
- Créer un rapport complet sur la situation de la violence faite aux femmes qui peut servir de guide en vue de l'éducation du publique et de la planification des services.

Les buts du rapport final

Le rapport écrit de ce projet veut :

- Inclure toute forme de violence faite aux femmes.
- Présenter les résultats de l'analyse de façon à créer un impact significatif.
- Voir à ce que le rapport présente « l'histoire » de la violence faite aux femmes en ajoutant des aspects humains aux données plus arides des chiffres – donner un visage et une histoire aux statistiques.
- Fournir une « carte des services » illustrant le concept « qu'il faut faire appel à une communauté pour aider » une femme qui a subi de la violence.
- Recommander quelques directions de recherche pour l'avenir.

Honorariums

- Un honoraire de 50 \$ sera disponible à ceux qui auraient besoin d'une aide financière pour accumuler et amalgamer les données utiles à ce projet. Si votre organisation désire recevoir un honoraire, veuillez contacter la coordinatrice de la recherche à research@octevaw-cocvff.ca et lui donner le nom de vos organisations et l'adresse où le chèque doit être posté. Tous les chèques seront postés avant le 31 mars 2009.



Types de données recherchées au cours de la collecte (Janvier 2009)

À partir de ce que nous souhaitons savoir, on a créé une liste de données pour répondre à ces questions. Voici des exemples du genre de données que nous voulons obtenir au cours du projet. Cette liste n'est certainement pas exhaustive; donc si votre organisation possède de l'information additionnelle qui vous semble pertinente, n'hésitez pas à participer au projet.

Renseignements démographiques des clients desservis

- Âge
- Femme ou homme
- Langue parlée
- Orientation sexuelle
- Situation géographique (ex. Orleans, le Glebe, Vanier ou code postal)
- Handicaps

Nombre de personnes accédant aux services

- Nombre de personnes utilisant les services
- Nombre d'appels demandant des renseignements ou de l'aide
- Combien de fois une personne utilise-t-elle un service ?
- S'agit-il du premier service auquel elle fait appel ?

Raison pour accéder au service/principale plainte

- Type de violence éprouvée (physique, sexuelle, émotionnelle, financière, etc.)
- Counselling (volontaire ou prescrit par la cour ?)
- Attention médicale
- Ressource recherchée
- etc.
- Le responsable de l'agression est-il un étranger, un partenaire actuel, un ancien partenaire, etc.

Référence

- La personne a-t-elle été acheminée par une autre organisation ?
- La personne a-t-elle été dirigée vers un autre service/agence/organisation pour obtenir une aide additionnelle ?
- Si oui, où ?

Ressources actuelles

- Nombre d'employés, bénévoles, etc.
- Nombre de lits dans les refuges comparé au nombre de femmes ayant besoin d'aide.
- Selon votre niveau de financement et de personnel, votre organisation s'approche-t-elle d'un fonctionnement maximal, par exemple : 75% – occupée mais pourrait accueillir immédiatement plus de clients, 100% – nous ne pouvons accommoder plus de clients que nous le faisons actuellement, surchargée – de longues attentes pour accéder aux services, devons refuser des personnes ou les diriger vers d'autres services.

Information au sujet des enfants témoins

Pour les organisations de la communauté juridique tels la police, New Directions ou les tribunaux de violence familiale :

- Nombres d'appels reçus concernant la violence domestique
- Nombre d'arrestations reliées à la violence domestique
- Nombre d'accusations portées
- Nombre de procès reliés à la violence domestique
- Fractionnement des mesures prises dans chacun des cas
- Fractionnement des sentences
- Nombre de personnes à qui on a ordonné de participer au programme New Directions
- Taux de personnes qui ont complété le programme New Directions



Format des données

Les données peuvent être envoyées par courriel à la coordinatrice de la recherche, Trina Forrester, à l'aide d'Excel ou Word.

Plus l'information sera détaillée, plus elle sera utile aux fins de ce projet. Par exemple, il est préférable de donner le nombre d'appels reçus par mois ou trimestre que de dire qu'il y a eu 4 000 appels dans l'année. Il est idéal d'envoyer un dossier de données contenant plus d'un renseignement au sujet d'une personne, toutefois, nous savons que cela ne sera pas toujours possible. Nous travaillerons alors avec le niveau des détails disponibles. Toutefois, n'hésitez pas à nous faire parvenir les données, quel que soit le niveau de détails.

Préparer ce genre de documents peut exiger du temps et nous vous rappelons que des honoraires sont disponibles afin que votre organisation puisse participer pleinement à ce projet. Pour voir des exemples d'un ensemble optimal de données veuillez voir les documents Excel annexés.

Cadre

Ce projet s'intéresse aux données des années civiles 2007 et 2008. Si le temps ou les ressources ne vous permettent pas de compiler les données, nous préférons alors recevoir les données les plus récentes que vous avez.

Tous les renseignements doivent nous parvenir au plus tard le 30 janvier 2009 afin de faire partie du rapport final. Si toutes les données de 2008 ne sont pas encore accessibles, n'hésitez pas à nous envoyer les données déjà compilées maintenant, et les dernières données de 2008 avant la fin du mois.

Considérations éthiques

Vu le caractère délicat des données soumises, nous vous demandons de suivre toutes les lignes de conduite établies par votre service, institution ou organisation. Il y a deux aspects éthiques très importants reliés à ce projet de collecte de données : il s'agit de la confidentialité et de la légalité.

Confidentialité

La confidentialité des personnes utilisant des services doit être maintenue. En conséquence nous demandons qu'aucun nom soit mentionné dans les données fournies pour ce projet. Ceci inclut celles qui ont consenti à ce que leur nom apparaisse dans tout autre projet de recherche et/ou rapport publié, puisqu'elles n'ont pas consenti à être nommées précisément dans ce rapport.

Légalité

Nous demandons que toutes les exigences administratives soient suivies avant l'envoi de quelle que donnée que ce soit pour ce projet. Alors que nous apprécions l'enthousiasme des membres et leur empressement, nous voulons nous assurer que les procédures établies par votre organisation soient respectées. Veuillez discuter avec vos collègues, superviseur, DG, conseil d'administration ou conseiller légal si nécessaire.

Renseignements

Trina Forrester

Recherchiste

Coalition d'Ottawa pour contrer
la violence faite aux femmes (COCVFF)

Courriel : research@octevaw-cocvff.ca

Erin Williams

Directrice générale

Ottawa Coalition to End Violence Against Women (OCTEVAW)
Coalition d'Ottawa contre la violence faite aux femmes (COCVFF)

312 Parkdale Ave, Ottawa, ON, K1Y 4X5

Tél : (613) 725-3601, ext./poste 105

Télé : (613) 725-5651

Courriel : ed@octevaw-cocvff.ca



APPENDICE C

Liste de toutes les organisations invitées à participer au projet et/ou à qui nous avons demandé de faire circuler l'invitation :

- Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel
- Centre des ressources de l'Est d'Ottawa
- Chrysalis House
- Clinique juridique communautaire de l'Université d'Ottawa
- Conseil sur le vieillissement d'Ottawa
- Comité Réseau
- DisAbled Women's Network
- Elizabeth Fry Society
- Family Services à la famille d'Ottawa
- Fémaide
- Harmony House
- Hunt Club/Riverside Community Services Centre
- Initiative des femmes pour la sécurité environnementale
- Interval House
- Jewish Family Services
- La Présence
- Logement d'urgence et de transition pour jeunes femmes Evelyn Horne
- Maison d'Amitié
- Maison Sainte-Marie
- Minwaashin Lodge
- New Directions
- Nelson House
- Ontario Probation and Parole
- Oshki Kizis Lodge
- Ottawa Rape Crisis Centre
- Pinecrest-Queensway Health and Community Services
- Prévention du crime Ottawa
- Programme d'aide aux victimes et aux témoins
- Programme de soins aux victimes d'agressions sexuelles et d'abus par un partenaire – Hôpital d'Ottawa
- REACH Canada
- Santé publique Ottawa - Bébés en santé, enfants en santé
- Service de la police d'Ottawa
 - Violence conjugale
 - Aide aux victimes en situation d'urgence
 - Agressions sexuelles et violence faite aux femmes
- Service d'assistance aux victimes d'Ottawa Carleton
- Service familial catholique d'Ottawa
- Services pour femmes immigrantes d'Ottawa
- Sexual Assault Network (SAN)
- Sexual Assault Support Centre
- Société d'aide à l'enfance
- Somerset West Community Health Centre
- The Bethany Hope Centre
- Western Ottawa Community Resource Centre



APPENDICE D

Définitions du *Code criminel* reliées aux accusations de voies de fait :

Voies de fait (266)

Aggression armée ou infliction de lésions corporelle (267). Quiconque, en se livrant à des voies de fait, selon le cas :

- (a) porte, utilise ou menace d'utiliser une arme ou une imitation d'arme;
- (b) inflige des lésions corporelles au plaignant

Voies de fait graves (268). (1) Commet des voies de fait graves quiconque blesse, mutilé ou défigure le plaignant ou met sa vie en danger.

Définitions du *Code criminel* reliées aux accusations de violence sexuelle :

Définition du consentement

273.1 (1) Sous réserve du paragraphe (2) et du paragraphe 265 (3), le consentement consiste, pour l'application des articles 271, 272 et 273, en l'accord volontaire du plaignant à l'activité sexuelle.

Restriction de la notion de consentement

(2) Le consentement du plaignant ne se déduit pas, pour l'application des articles 271, 272 et 273, des cas où :

- (a) l'accord est manifesté par des paroles ou par le comportement d'un tiers;
- (b) il est incapable de le former;
- (c) l'accusé l'incite à l'activité par abus de confiance ou de pouvoir;
- (d) il manifeste, par ses paroles ou son comportement, l'absence d'accord à l'activité;
- (e) après avoir consenti à l'activité, il manifeste, par ses paroles ou son comportement, l'absence d'accord à la poursuite de celle-ci.

Précision

(3) Le paragraphe (2) n'a pas pour effet de limiter les circonstances dans lesquelles le consentement ne peut se déduire. 1992, ch. 38, art. 1.

Inadmissibilité du consentement du plaignant (150.1) (1) Sous réserve des paragraphes (2) à (2.2), lorsqu'une personne est accusée d'une infraction prévue aux articles 151 ou 152, ou aux paragraphes 153 (1), 160 (3) ou 173 (2) ou d'une infraction prévue aux articles 271, 272 ou 273 à l'égard d'un plaignant âgé de moins de seize ans, ne constitue pas un moyen de défense le fait que le plaignant a consenti aux actes à l'origine de l'accusation.

Agression sexuelle (271).

Agression sexuelle armée, menaces à une tierce personne ou infliction de lésions corporelles (272). (1) Commet une infraction quiconque, en commettant une agression sexuelle, selon le cas :

- (a) porte, utilise ou menace d'utiliser une arme ou une imitation d'arme;
- (b) menace d'infliger des lésions corporelles à une autre personne que le plaignant;
- (c) inflige des lésions corporelles au plaignant;
- (d) participe à l'infraction avec une autre personne

Agression sexuelle grave (273). (1) Commet une agression sexuelle grave quiconque, en commettant une agression sexuelle, blesse, mutilé ou défigure le plaignant ou met sa vie en danger.

Contacts sexuels (151). Toute personne qui, à des fins d'ordre sexuel, touche directement ou indirectement, avec une partie de son corps ou avec un objet, une partie du corps d'un enfant âgé de moins de seize ans.



Incitation à des contacts sexuels (152). Toute personne qui, à des fins d'ordre sexuel, invite, engage ou incite un enfant âgé de moins de seize ans à la toucher, à se toucher ou à toucher un tiers, directement ou indirectement, avec une partie du corps ou avec un objet.

Exploitation sexuelle (153). (1) Commet un infraction toute personne qui est en situation d'autorité ou de confiance vis-à-vis d'un adolescent, à l'égard de laquelle l'adolescent est en situation de dépendance ou qui est dans une relation où elle exploite l'adolescent et qui, selon le cas :

- (a) à des fins d'ordre sexuel, touche, directement ou indirectement, avec une partie de son corps ou avec un objet, une partie du corps de l'adolescent; ou
- (b) à des fins d'ordre sexuel, invite, engage ou incite un adolescent à la toucher, à se toucher ou à toucher un tiers, directement ou indirectement, avec une partie du corps ou avec un objet

Déduction (1.2) Le juge peut déduire de la nature de la relation entre la personne et l'adolescent et des circonstances qui l'entourent, notamment des éléments ci-après, que celle-ci est dans une relation où elle exploite l'adolescent :

- (a) l'âge de l'adolescent;
- (b) la différence d'âge entre la personne et l'adolescent;
- (c) l'évolution de leur relation;
- (d) l'emprise ou l'influence de la personne sur l'adolescent.

Harcèlement criminel (264) (1) Il est interdit, sauf autorisation légitime, d'agir à l'égard d'une personne sachant qu'elle se sent harcelée ou sans se soucier de ce qu'elle se sente harcelée si l'acte en question a pour effet de lui faire raisonnablement craindre – compte tenu du contexte – pour sa sécurité ou celle d'une de ses connaissances.

Manquements

Un manquement est une violation de toute condition établie par le juge en prononçant une sentence ou autre condition établie par la cour :

Inobservation de l'engagement – Obligation de comparaître au tribunal

Engagement – Exécution du jugement d'accomplir ou de s'abstenir d'accomplir un acte

Renvoi – Renvoi du prévenu à la détention dans une prison par mandat

Engagement de ne pas troubler l'ordre – Une ordonnance de protection attribuée dans les cas où une personne a des motifs de craindre que quelqu'un lui cause des sévices ou la blesse ou cause des sévices ou blesse un membre de la famille, cause des dommages à leur propriété ou commette une infraction d'ordre sexuel contre eux (CC ch. 810)

Probation / libération conditionnelle – Conditions déterminées pour la probation ou la libération conditionnelle

Ordonnance de non communication – Ordonnance de protection qui limite le contact ou établit d'autres limites, généralement dans les cas de violence familiale (*Loi sur le droit de la famille* – ch.46 (2), *Loi portant sur la réforme du droit de l'enfance* – s.353 (2), CC ch. 515 (4)